

# VIVRE LA Wallonie

... le magazine de votre région

P'TIT COIN  
DE WALLONIE

## LE PAYS DE BOUILLON

Page 34

SPW | Éditions

TOUT SAVOIR



### DOSSIER

**Le logement  
social**

Page 18



### L'INVITÉ

**LOUIS LELOUP,  
maître verrier**

Page 30



Wallonie

© Christel François

# Le mot de la rédaction

NOUS AVIONS MIS TANT D'ESPOIR DANS L'ANNÉE 2021. CE DEVAIT ÊTRE LE RETOUR À LA VIE « NORMALE », CELLE D'AVANT MARS 2020.

**L**as ! Un an plus tard, notre quotidien est toujours soumis aux soubresauts de la pandémie Covid. Et, pour la Wallonie, l'été 2021 restera, avec les dramatiques inondations, une page sombre de son histoire contemporaine.

En cette période, toutes nos pensées se tournent vers les familles sinistrées qui vont passer les fêtes dans des conditions très difficiles.

Nos encouragements vont aussi au personnel soignant qui, cet hiver encore, intensifie ses efforts pour prodiguer des soins de qualité aux patients quels que soient leur pathologie, leur âge, leurs convictions.

Inondations, Covid. Deux phénomènes très différents mais

qui conduisent cependant à un même écueil : celui de devoir désormais évoluer dans un monde d'incertitudes et de peur du lendemain constante.

La mise en avant des tensions sociales provoquées par cette perte de repères a tendance à masquer une autre réalité. Celle de la solidarité qui, en ces moments d'adversité, anime une grande partie de la population.

Le taux de vaccination élevé, l'énergie des forces vives qui gèrent cette vaccination et la mobilisation des bénévoles venus en aide aux sinistrés auront témoigné, ces derniers mois, de notre attachement à vivre dans un système solidaire, où altruisme et entraide sont de mise.

Forte de ce constat, la Région a entamé un ambitieux chantier de reconstruction et de relance qui doit lui permettre de relever les enjeux sanitaires, climatiques, économiques et sociaux et d'offrir à chacune et chacun un cadre de vie épanouissant.

C'est sur cette note optimiste que nous vous souhaitons une année 2022 pleine de satisfactions personnelles !



## S'abonner gratuitement

**Vous souhaitez vous abonner à titre individuel ?  
Appelez le numéro vert de la Wallonie : 1718**

Inscrivez-vous sur notre site :

[www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)

**Vous devez modifier vos données ou changer d'adresse ? Contactez-nous par mail à cette adresse :**

[vlw@spw.wallonie.be](mailto:vlw@spw.wallonie.be)



## Via smartphone

À partir d'un smartphone, le QR code de *Vivre la Wallonie* redirige l'utilisateur mobile sur le formulaire Internet d'abonnement au magazine. Il suffit pour celui-ci de photographier le QR code et de lancer l'application de lecture QR code sur son smartphone.

## Avertissement

Les textes de ce numéro ont été finalisés le 21 novembre. De nouvelles mesures liées à la crise sanitaire sont susceptibles d'avoir été prises entre le bouclage et le moment de parution.

Afin de vous informer au mieux, nous vous invitons à consulter régulièrement :

– le site [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be) pour toutes les mesures et conseils concernant la crise Covid-19

– le site [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be) et la page Facebook [Wallonie.be](https://www.facebook.com/Wallonie.be) pour toute l'actualité relative aux compétences régionales

– le site [covid.aviq.be](http://covid.aviq.be), la page Facebook de l'AViQ et le site [www.jemevaccine.be](http://www.jemevaccine.be)

### VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Service public de Wallonie travaille depuis plus d'un an à la mise en conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD) qui est entré en application le 25 mai 2018. La politique de protection des données déjà en place, conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, a dès lors été renforcée. Vu la multitude de compétences dévolues à la Région wallonne, il nous est impossible de vous fournir sur cette page, de manière claire et digeste, l'ensemble des informations relatives à chacun des traitements du SPW. Pour plus d'informations sur les droits que vous pouvez exercer, consultez le site de la Commission de la Protection de la vie privée : [www.privacycommission.be](http://www.privacycommission.be). Le Délégué à la protection des données, répond à vos questions via l'adresse [dpo@spw.wallonie.be](mailto:dpo@spw.wallonie.be)

# VIVRE LA Wallonie

... le magazine de votre région

**4****ACTU  
INONDATIONS****10 ACTU COVID****CST ET VACCINATION :  
COMMENT S'INFORMER ?****11 L'ACTU DU  
TRIMESTRE****13****INFO-CITOYENS****16****DURABLEMENT  
VÔTRE****18****DOSSIER  
LE LOGEMENT PUBLIC****24****WISSENSWERTES  
AUS OSTBELGIEN****25 GRÂCE À  
L'EUROPE****L'ESPACE CONFLUENCE****26 ON EN PARLE****MON ESPACE****28 LA WALLONIE  
SOUTIENT****BE WAPP****29 DÉCOUVRIR****30 L'INVITÉ****LOUIS LELOUP,  
MAÎTRE VERRIER****32 TALENTS  
WALLONS****34 P'TIT COIN  
DE WALLONIE****PAYS DE BOUILLON****37 CONCOURS****38 COIN LECTURE****39 AGENDA****VIVRE LA WALLONIE / N° 54 / HIVER 2021 / SPW | ÉDITIONS**

Magazine d'information trimestriel de la Wallonie édité par le département de la Communication du Service public de Wallonie

**Place Joséphine Charlotte, 2 - 5100 JAMBES****Éditrice responsable**  
Sylvie MARIQUE, Secrétaire générale**Responsable du département**  
Jacques MOISSE, inspecteur général**Directrice de la publication**  
Joëlle DEGLIN, directrice**Rédactrice en chef**  
Valérie PUTZEYS - valerie.putzeys@spw.wallonie.be - 081 32 14 39**Équipe de rédaction**  
Véronique BINET, Pascale CROMMEN, Valérie DEGIVES, Evelyne DUBUISSON, Valérie JOPPEN, Sandrine LANGHOR, Valérie PUTZEYS**Collaborations SPW**  
Jean-Louis CARPENTIER, Olivier GILGEAN (direction de l'Identité, des Publications et de l'Édition)**Contact rédaction et abonnés**  
vlw@spw.wallonie.be**Mise en page**  
PEPS (Seraing)**Impression**  
REMY-ROTO (Beauraing)**Routage**  
ACCESS (Herstal)



# Indemnisation des dégâts pour les citoyens touchés

LE GOUVERNEMENT WALLON VIENT EN AIDE AUX VICTIMES DES INONDATIONS ET FINANCE LA RECONSTRUCTION DES ZONES SINISTRÉES.

**L**e Gouvernement a pris des décisions permettant **d'augmenter l'indemnisation des dégâts aux personnes**

**sinistrées** suite aux inondations des 14, 15, 16 et 24 juillet 2021.

**Pour les personnes assurées** au moment des inondations, la Wallonie intervient afin que les sinistrés touchent 100 % du montant des dégâts reconnus par leur assurance.

**Pour les personnes non-assurées**, la Wallonie intervient pour une partie des dégâts via le **Fonds des Calamités**.

## BIENS POUVANT ÊTRE INDEMNISÉS

- Le bâtiment (mur, plafond, portes, toit, fenêtres, etc.) ;
- Les meubles intérieurs ;
- Habitat léger (par exemple : caravane, yourte, etc.) ;
- Véhicules automoteurs (camionnettes, voitures, motos, mobylettes) ;
- Vélos électriques, trottinettes électriques, vélos et vélos cargo.

## BIENS NE POUVANT PAS ÊTRE INDEMNISÉS

- Les biens immeubles extérieurs (mur de soutènement, abri de jardin, terrasse carrelée, etc.) ;
- Les biens meubles extérieurs (meubles de jardin, tondeuses, outils de jardinage etc.).



## Vous ne vous en sortez pas avec votre demande sur les calamités ?

Une ligne spécifique d'aide est à votre écoute via le 081 32 32 00 ou via le 1718 (taper 3).

Les Espaces Wallonie sont également accessibles pour vous aider.

Pour obtenir les adresses et horaires des Espaces Wallonie, vous pouvez surfer sur [wallonie.be](http://wallonie.be) ou contacter le 1718.



## Attention

Pour tous les dossiers rentrés au Fonds des calamités, le montant des indemnités sera calculé après étude du dossier et expertise des biens concernés.

### J'AI DÉJÀ INTRODUIT UNE DEMANDE... SERA-T-ELLE CONSERVÉE ?

Oui. Vous ne devez donc pas réintroduire une demande.

Un courrier du Service régional des calamités vous sera envoyé pour vous permettre de compléter éventuellement votre demande.

Vous devez introduire une demande par le biais du formulaire adéquat :

– disponible en ligne sur [www.wallonie.be/calamites](http://www.wallonie.be/calamites)

Vous pouvez demander à le remplir :

– avec l'aide d'un agent communal ou provincial si des permanences sont disponibles dans votre commune ;

– avec l'aide d'un agent d'un des Espaces Wallonie, ouverts du lundi au vendredi (sur rendez-vous).

Une seule demande doit être introduite pour tous les biens endommagés.

Attention : les demandes doivent être introduites d'ici **le 18 avril 2022 au plus tard !**

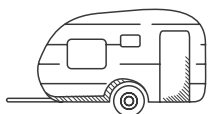


### CAS N° 1 : JE SUIS ASSURÉ-E POUR LE BÂTIMENT ET SON CONTENU (ASSURANCE INCENDIE)

Sont concernés :  
les personnes assurées pour le  
bâtiment et/ou le contenu.

#### MON AIDE

- La Wallonie intervient pour que tous les biens couverts par le contrat d'assurance soient totalement indemnisés, conformément aux conditions générales et particulières des contrats d'assurances applicables.
- Vous serez directement indemnisé-e par votre compagnie d'assurances. Vous ne devez donc pas introduire de demande d'aide auprès du Service régional des calamités.



### CAS N° 3 : JE VIVAIS DANS UN LOGEMENT DE TYPE « HABITAT LÉGER » QUI N'ÉTAIT PAS ASSURÉ

Sont concernées :  
les personnes possédant une caravane résidentielle, une yourte ou une péniche affectée au logement... (Une preuve de domiciliation doit être fournie).

#### MON AIDE

Vous pourrez obtenir une aide d'un montant maximum de 20 000 €.

### CAS N° 4 : JE NE SUIS PAS ASSURÉ-E POUR LE CONTENU DE MON LOGEMENT, BÂTIMENT OU HABITAT LÉGER

Sont concernés :

- Les locataires qui n'ont pas assuré le contenu de leur logement ;
- Les propriétaires qui n'ont pas assuré le contenu de leur bâtiment.

#### MON AIDE

Vous pourrez obtenir une aide à la réparation pour les meubles (par exemple : fauteuil, tables, chaises, etc.), situés à l'intérieur du bâtiment.

Cette aide sera de maximum 10 000 € (dont maximum 200 € pour un vélo).

### CAS N° 2 : JE NE SUIS PAS ASSURÉ-E POUR LE BÂTIMENT, L'IMMEUBLE

Sont concernés : les propriétaires qui n'ont pas assuré leur bâtiment.

#### MON AIDE

- Vous pourrez obtenir une aide à la réparation pour les dommages au bâtiment (mur, plafond, fenêtres, toit, etc.).
- Y compris :
  - › les frais de déblaiement, de démolition, d'évacuation, de traitement et de décontamination ou de dépollution nécessaires à la reconstruction ou à la reconstitution du bâtiment. Ces frais doivent être liés au bâtiment lui-même ;
  - › les frais de conservation qui visent à limiter l'aggravation du dommage ;
  - › les parties du bâtiment ou le bâtiment en cours de construction/transformation/réparation.
- Vous pourrez obtenir maximum 80 000 €, soit 50 % du montant des dommages (montant maximum du dommage pris en compte : 160 000 €).

- Une somme complémentaire de maximum 10 000 € peut être accordée en cas de dépollution ou de décontamination (par exemple : enlèvement de mazout ou de moisissures).

Pour les bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale, les montants sont différents (suivant une grille d'indemnisation). L'intervention peut aller jusqu'à un montant de 112 000 € maximum.

#### 2 CONDITIONS POUR OBTENIR CETTE AIDE À LA RÉPARATION : IL FAUT...

Reconstruire ou réparer ou restaurer le bâtiment endommagé **OU** Reconstruire un bâtiment dans un autre lieu, s'il est impossible de le faire à l'endroit d'origine **OU** Prendre en location un autre logement avec un bail de minimum 3 ans

#### ET EN PLUS

Prendre une assurance incendie pour le bâtiment endommagé **OU** Prendre une assurance incendie pour le contenu (meubles intérieurs) en cas de location **OU** Fournir un document attestant qu'il est impossible d'assurer le bâtiment.



### CAS N° 5 : MON VÉHICULE A ÉTÉ SINISTRÉ

Le véhicule peut être couvert par le Fonds des Calamités si :

- Il était immatriculé ;
- Il était assuré en responsabilité civile ;
- Il n'était pas couvert par une Omnium ou mini-Omnium.

#### MON AIDE

Les particuliers seront indemnisés à raison d'un véhicule par personne disposant d'un permis de conduire.

Les personnes sinistrées pourront obtenir 50 % de la valeur avant sinistre de leur véhicule

Les personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale (RIS) pourront obtenir 100 % de la valeur du véhicule avant sinistre.

Dans tous les cas, l'aide se fera dans les limites suivantes :

Type de véhicule	Montants Min.	Montants Max.
Camionnette d'un particulier	1 500 €	10 000 €
Voiture	1 500 €	10 000 €
Moto	/	5 000 €
Mobylette	/	1 500 €
Vélo cargo	/	1 500 €
Vélo électrique	/	1 500 €

#### À NOTER :

Les vélos sont repris dans les biens mobiliers (cf. cas n° 4).

Il n'y a pas de limites prévues quant au nombre de vélos électriques et de vélos cargo. Ils sont donc tous indemnisables.



# Inondations

## Actions sur le terrain et nouvelles aides

AVEC L'APPUI DE LA DÉFENSE, DE LA CROIX-ROUGE, DE LA PROTECTION CIVILE ET DES FORCES DE L'ORDRE, LA RÉGION A POURSUIVI DURANT L'AUTOMNE SES INTERVENTIONS PRIORITAIRES SUR LE TERRAIN. DE NOUVELLES AIDES RÉGIONALES SONT AUSSI VENUES S'AJOUTER AUX PREMIÈRES MESURES PRISES DURANT L'ÉTÉ.



Mise à disposition de déshumidificateurs

### DONS À LA CROIX-ROUGE : MERCI POUR VOTRE GÉNÉROSITÉ !

Pas moins de 40 millions € ont été récoltés sur le compte de la Croix-Rouge dédié aux victimes des inondations. Ceux-ci sont utilisés pour apporter une aide directe aux personnes sinistrées et répondre aux besoins prioritaires : hébergement et retour à la maison des personnes qui ont trouvé refuge dans les centres d'hébergement, aide alimentaire, aide de première nécessité, soutien psychosocial, matériel pour les écoles, services ponctuels pour les élèves...

Plus d'infos sur [www.croix-rouge.be](http://www.croix-rouge.be)

### RELOGEMENT

— À la mi-novembre, **750 ménages sinistrés ont pu retrouver un toit** grâce à la mise en œuvre de plusieurs dispositifs : priorisation des attributions de logements sociaux, rénovation rapide de biens inoccupés, mise en location via les Agences immobilières sociales, la plateforme entraide logement et les propriétaires d'hébergements touristiques. Ce chiffre devrait encore augmenter notamment grâce à l'installation de logements modulaires qui a débuté fin novembre.

— Plus de **1000 déshumidificateurs** ont été livrés dans les communes.

— Un arrêté spécifique a été pris afin de permettre aux personnes sinistrées de bénéficier d'**allocations de démantèlement** et d'**allocations de loyer**.

— Du côté de la Société wallonne de Crédit social (SWCS), une priorité est accordée à toute demande de **prêt à 0 %** pour le financement des travaux de rénovation urgents. En outre, le prêt à taux 0 pour le financement de la **garantie locative** a été étendu aux conventions d'occupation précaire

### AIDE ALIMENTAIRE

Après avoir été prise en charge au départ par l'Armée, la coordination et la distribution de l'aide alimentaire est depuis l'automne assurée par la Croix-Rouge. **22 points de distribution** sont déployés dans la vallée de la Vesdre ainsi qu'à Theux, Esneux et

Rochefort. Financé par la Région et la Croix-Rouge, ce dispositif permet de distribuer 12 000 repas tous les jours. Il est prévu jusqu'en mars 2022.

### ELECTRICITÉ / GAZ

30 millions € sont destinés à atténuer la facture énergétique. Ce montant va notamment permettre de financer l'octroi d'une **aide directe de 550 €** pour amortir la surconsommation électrique. D'autres mesures sont également d'application comme la suspension des coupures des compteurs à budget ou l'accès au statut de client protégé conjoncturel.

### EAU

Aux aides financières des compagnies de distribution d'eau vient s'ajouter une mesure spécifique pour les personnes non-assurées. Elles peuvent bénéficier d'une intervention à hauteur de 50 % pour la **remise en état des installations intérieures privées** : conduites d'eau détériorées, boilers, chauffe-eau, fuites diverses. (Plafond de l'aide : 2 500 €).

### POUR LES ENTREPRISES

— L'installation des **containers** destinés à accueillir l'activité commerciale ou indépendante (médecin) a débuté fin septembre.

— D'un montant de 5000 €, « **Restart shop** » est une indemnité destinée aux commerçants pour le redémarrage de l'activité au sein de l'espace du local sinistré

[www.wallonie.be/inondations](http://www.wallonie.be/inondations)



# Réparation des infrastructures régionales : un chantier titanesque

LES INTERVENTIONS LES PLUS URGENTES ONT ÉTÉ MENÉES POUR LIMITER L'EXTENSION DES DÉGÂTS ET REMETTRE EN SERVICE LES ACCÈS ESSENTIELS.

## URGENCE POUR LES BERGES

Plusieurs mois se sont écoulés et force est de constater qu'en certains endroits les berges des cours d'eau comme la Vesdre ou l'Ourthe sont toujours méconnaissables.

Les différents pouvoirs publics concernés ont rapidement entamé des travaux d'extrême urgence (nettoyage, enlèvement d'embâcles...). L'objectif étant d'assurer une sécurité minimale pour l'hiver et d'éviter de nouveaux débordements. Une priorité est donnée aux zones urbaines, et celles jouxtant des voiries où la réparation des impétrants est nécessaire.

Ces interventions sont prises en charge financièrement et coordonné par l'administration wallonne avec un objectif : harmoniser la réfection des murs de berges de façon globale.

## RÉFECTION DES VOIRIES ET OUVRAGES D'ART

Concernant le réseau routier, les dégâts sont de différentes natures : destruction de la superstructure, de la signalisation, des équipements électromécaniques ou de sécurité, effondrement des murs de soutènement....

De nombreux ponts ont également été fortement endommagés, certains complètement détruits. L'action prioritaire se concentre sur les zones les plus dévastées notamment à Trooz et à Pepinster avec la pose de ponts neufs ou temporaires destinés à rétablir la mobilité entre les quartiers.

## RÉOUVERTURE DU TUNNEL DE COINTE

À elle seule, la réfection de la liaison E40-E25/Cointe nécessite un budget de 55 millions €, de nombreux équipements ayant été dégradés (éclairage, ventilation, télégestion, sorties de secours, surveillance vidéo).

Depuis le 22 novembre, le trafic a pu être rétabli sur 2x2 bandes dans chaque sens avec toutefois le maintien de la vitesse à 50 km/h.

## ÉVACUATION DES DÉCHETS

Estimés à quelque 160 000 tonnes, les déchets générés par les inondations ont été stockés sur trois sites temporaires : la bretelle désaffectée de l'A601 à Juprelle, le site du Wéhiret à Wandre et de celui à Engis.

Fin septembre, les opérations d'évacuation ont débuté sous la supervision de la SPAQUE. Si elles sont à présent terminées pour les sites de Wandre et d'Engis, elles

vont se poursuivre jusqu'à l'été 2022 sur l'A601 compte tenu du volume colossal à évacuer. Ce délai doit permettre à la filière tri de continuer à absorber ses volumes habituels sans saturer.

## DU CÔTÉ DES EAUX USÉES

Au lendemain des inondations, la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) a géré la situation chaotique, en coordination avec les Organismes d'Assainissement Agréés et les distributeurs d'eau.

56 stations d'épuration et 112 autres équipements ont été endommagés à des degrés divers. 35 stations ont pu être remises en service mais la réparation de 13 stations à l'arrêt ou fonctionnant en mode dégradé est toujours en cours.

Ces infrastructures ayant demandé des années de travaux représentent des défis de longs termes. Le réseau d'égouttage représente un enjeu à part entière. C'est pourquoi, la SPGE a effectué des curages d'urgence puis a adapté son plan initial d'investissements pour le cadastre et l'endoscopie aux zones prioritaires. Afin de soutenir les communes, le curage et les réhabilitations seront également et intégralement pris en charge par la SPGE.



(c) SPW Ch. Seutin

### POUR CONSERVER LA TRACE DE CES TRAGIQUES ÉVÉNEMENTS

Les inondations ont particulièrement marqué les esprits. Elles constituent une page importante de l'histoire de notre Région. Il est, dès lors, essentiel d'en garder une trace, tant pour l'analyse en cours du phénomène que pour les générations futures, de répondre à un DEVOIR DE MÉMOIRE.

C'est pourquoi, le Commissariat spécial à la Reconstruction lance un appel à témoignages (photos, vidéos, documents, commentaires...). Vous avez été sinistré ? Témoin ? Vous êtes intervenu en tant qu'expert, prestataire de service, aidant ? Vous avez envie de partager votre vécu, votre ressenti ?

Rendez-vous sur [www.wallonie.be/inondations/memoire](http://www.wallonie.be/inondations/memoire)

Lors de sa traditionnelle cérémonie du Mérite wallon, le Gouvernement a tenu à rendre un hommage à celles et ceux qui se sont battus sur le front des récentes inondations.

- Pour les pompiers : **Fabian Bodeux, Pierre-Yves Brull, Loïc Warlomont, Niels Bouwens**
- Pour la Protection civile : **Christine Riga, Claude Chardon**
- Pour la Police : **Nathan Delhaxhe, Bettina Bierfeld, Michel Bosseloirs, Vincent Maquinay**
- Pour l'Armée : **Chelsea Da Via, Jean-Luc Vanderauwera**
- Personnes civiles : **Thierry Gretry et Roger Louvet** pour les opérations de sauvetage de la population à Trooz et **Charlotte Depierreux**, du restaurant « Côté cour, côté Jardin » qui a préparé, avec son personnel et 4 200 bénévoles, près de 157 000 repas.

Toutes ces personnes ont reçu le titre de chevalier du Mérite wallon. Par cette distinction, c'est l'ensemble des personnes qui ont agi avec courage, dévouement, abnégation qui se voient remerciées.



### ENQUÊTES SUR LA GESTION DES ÉVÉNEMENTS : OÙ EN EST-ON ?

En octobre, le bureau d'études suisse Stucky a rendu public le rapport du 1<sup>er</sup> volet de l'analyse indépendante sur la gestion des voies hydrauliques commandée par le Gouvernement wallon.

Cette première phase de l'étude analyse le déroulé des événements. Avec l'appui de l'ULiège, plus de 70 témoignages de citoyens sinistrés ont également été recueillis.

Ce rapport est consultable sur le site [www.wallonie.be/inondations](http://www.wallonie.be/inondations) - rubrique « Commissariat à la Reconstruction » De son côté, la Commission d'enquête du Parlement de Wallonie poursuit ses auditions. Ses conclusions et recommandations sont attendues fin février.

## Recruter pour reconstruire

Près de 50 000 immeubles doivent aujourd'hui être réhabilités, auxquels s'ajoutent les commerces et entreprises et les infrastructures (bâtiments publics, routes, ponts, berges...). Il s'agit d'un défi colossal pour nos entreprises et administrations qui doivent jouer un rôle déterminant dans la reconstruction.

Cet automne, le Service public de Wallonie a procédé au **recrutement rapide de 140 nouveaux agents** dans des métiers très divers : spécialistes et techniciens en environnements et en agriculture, assistants sociaux, analystes financiers...

Au niveau des entreprises, des mesures complémentaires ont été prises pour permettre aux secteurs de la construction, du bois et de l'électricité de trouver des candidats à l'emploi.

Citons notamment **une prime « plan de reconstruction » de 2 000 € nets** et des **chèques permis de conduire** pour les personnes demandeuses d'emploi ou apprenant à l'IFAPME et qui s'engagent dans le secteur de la construction.

Une vaste campagne de promotion des métiers de la construction pour sensibiliser les jeunes ainsi que les femmes est également prévue.





# Adaptation du Plan de Relance

APRÈS AVOIR GÉRÉ L'URGENCE, IL ÉTAIT INDISPENSABLE QUE LE GOUVERNEMENT WALLON ADAPTE SON PLAN DE RELANCE À LA LUMIÈRE DES CONSÉQUENCES DES DRAMATIQUES PHÉNOMÈNES NATURELS DE JUILLET. IL A AINSI DÉCIDÉ DE RÉALLouer DES BUDGETS EN VUE DE LES CONSACRER À LA RECONSTRUCTION DES ZONES SINISTRÉES.

**L**a Wallonie est à un tournant de son histoire. Depuis de nombreux mois, le Gouvernement wallon mène un important travail pour définir un cadre ambitieux et inédit afin de transformer structurellement la Région et de la préparer au mieux aux enjeux prioritaires de cette décennie. Ce processus a cependant été bousculé par des aléas qu'il n'était pas possible d'anticiper.

Lorsque le Gouvernement s'est mis en place en 2019, il s'est doté d'une feuille de route pour atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration de Politique Régionale. Peu de temps après, la pandémie de la Covid-19 a fait son apparition, engendrant un tsunami social, sanitaire et économique. Cette crise a démontré qu'il fallait repenser la société dans son ensemble.

À travers l'opération Get up Wallonia, les citoyens, les acteurs de terrain et institutionnels, les partenaires sociaux et les experts de renom ont été consultés afin de formuler leurs propositions.

En parallèle, la Wallonie présentait 24 projets auprès de l'Union européenne à travers le plan belge de la Facilité pour la Reprise et la Résilience.

## NÉCESSAIRE RÉORIENTATION

Au vu de l'ampleur et des conséquences des événements de juillet, les enjeux de la reconstruction sont apparus fondamentaux.

Il a dès lors été décidé de mobiliser une partie des montants prévus dans le Plan de relance pour la reconstruction des zones sinistrées. Pour ce faire, l'exécutif wallon a procédé à une révision d'une série de projets dont la viabilité n'est en aucun cas remise en cause.

Un 6<sup>e</sup> axe, dénommé « Soutenir la reconstruction et la résilience des territoires sinistrés » a ainsi été créé. Doté d'une enveloppe budgétaire de 737 millions €, il prévoit notamment :

- **185 millions € pour la remise en état des infrastructures régionales**, en particulier les voiries, tunnels, voies hydrauliques, bassins d'orage et centres de formation endommagés.
- **465 millions € pour la réhabilitation des berges et de certaines parties de cours d'eau non navigables de manière plus résiliente.**

- **10 millions € dédié à une réflexion dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour la reconstruction des zones sinistrées.** Celle-ci doit impérativement tenir compte des risques liés aux changements climatiques et mettre le concept de résilience au cœur de la reconstruction.

Suite à ce travail de longue haleine, le Gouvernement dispose désormais d'un plan de relance ambitieux et inédit doté d'un budget de **7,644 milliards € d'ici 2024.**



## Comportant 319 mesures, le Plan de Relance rassemble donc les mesures :

1. du Plan wallon de transition
2. de Get up Wallonia
3. de la Facilité pour la Reprise et la Résilience
4. liées à la reconstruction des zones sinistrées par les inondations.

Le texte complet est consultable sur [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be) - rubrique « plans wallons »



# Le Covid Safe Ticket : une sécurité supplémentaire



DEPUIS LE  
1<sup>ER</sup> NOVEMBRE,  
**L'APPLICATION DU  
COVID SAFE TICKET  
(CST) A ÉTÉ ÉLARGIE  
À TOUTE UNE SÉRIE  
DE SECTEURS EN  
WALLONIE.**

**L**a mesure a pour objectif de limiter au maximum la circulation du virus et de ses variants. Elle doit ainsi permettre de contenir l'épidémie et, ce faisant, d'éviter la prise de mesures plus restrictives.

Pour rappel, le CST est un certificat qui atteste :

- soit d'une **vaccination complète** (valable à partir du 14<sup>e</sup> jour après la 2<sup>e</sup> injection ou la 1<sup>re</sup> dans le cas du vaccin unidose Johnson & Johnson) ;
- soit d'un **test PCR négatif** effectué dans les 48 heures ou d'un **test antigénique négatif** effectué dans les 24 heures par une personne légalement habilitée ;
- soit d'un **rétablissement du Covid** datant de 180 jours au maximum.

Le CST est disponible en version digitale via l'application CovidSafeBe.

Il est également disponible en version papier. Pour le télécharger, vous pouvez vous rendre sur les sites suivants : **www.covidsafe.be**  
**www.masante.belgique.be**  
**www.reseausantewallon.be**

En cas de difficultés, il est possible d'obtenir une version papier par courrier postal en faisant la demande au 0800 45 019.

## SITUATIONS OÙ LE CST S'APPLIQUE

- Pour les visiteurs dès 12 ans dans les hôpitaux, maisons de repos et établissements de soins résidentiels pour personnes vulnérables ;
- Dans les restaurants et les cafés (à l'exception des terrasses) dès 16 ans ;
- Dans les centres sportifs et centres de fitness (en intérieur) dès 16 ans ;
- Dans les dancings et discothèques.

Il est également obligatoire à partir de 50 personnes en intérieur et 200 en extérieur dans :

- les établissements des secteurs culturel (cinémas, théâtres...), récréatif et festif dès 16 ans.
- les foires commerciales et congrès dès 16 ans ;
- les événements de masse dès 12 ans.



## CST+

**Le port du masque restait déjà d'application dans les hôpitaux, maisons de repos et autres établissements de soins résidentiels pour personnes vulnérables.**

**Avec l'application du CST+ décidée par le Comité de concertation du 17 novembre, le port du masque est aussi obligatoire dans les établissements horeca, les lieux culturels et lors des événements publics et réunions privées de plus de 50 personnes à l'intérieur ou de plus de 100 personnes à l'extérieur.**

## JUSQU'À QUAND ?

**Le CST est instauré en Wallonie jusqu'au 15 janvier 2022. Le Gouvernement wallon évaluera régulièrement la nécessité du maintien de l'obligation élargie du CST en Wallonie au regard de la situation épidémiologique.**

## DES QUESTIONS ?

**Consultez les sites :  
www.wallonie.be - www.respirer.be**

**Consultez la Foire aux Questions :  
covid.aviq.be/faq-covidsafeticket  
Ou appelez le 0800 45 019**



## RENFORCEMENT DE LA VACCINATION

En parallèle du Covid Safe Ticket, la Wallonie poursuit la campagne de vaccination. Après les personnes vulnérables, l'administration de la 3<sup>e</sup> dose du vaccin va concerner l'ensemble de la population dans les mois à venir.

Retrouvez toutes les informations relatives aux modalités, aux lieux et aux horaires de vaccination sur le site

**www.jemevaccine.be**



# La Wallonie, zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+

FACE AUX ACTES DE VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS RÉPÉTÉS À L'ÉGARD DES PERSONNES LGBTQIA+\*, ET AUX VIOLATIONS, PAR CERTAINS PAYS, DES VALEURS DE L'UNION EUROPÉENNE, LA WALLONIE A RÉAFFIRMÉ SON ENGAGEMENT DE PROTÉGER ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LES DROITS FONDAMENTAUX POUR TOUS, Y COMPRIS POUR LES PERSONNES LGBTQIA+.

**L**a Région confirme ainsi officiellement sa place de territoire où chacun peut vivre dignement et en sécurité quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre.

Plus concrètement, 200 000 € supplémentaires sont venus s'ajouter au financement des sept Maisons Arc-en-Ciel de Wallonie (Ottignies, Charleroi, Liège, Virton, Mons, Namur et Verviers) et de leur instance coupole, la Fédération Arc-en-Ciel. Ce montant doit leur permettre de répondre à l'accroissement des demandes liées à la crise sanitaire et de coordonner au mieux les initiatives d'accueil d'urgence pour jeunes LGBTQIA+.

Ces structures œuvrent notamment pour fournir une aide sociale, juridique et un accompagnement psychologique pour les personnes qui rencontrent des difficultés à vivre leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

Par ailleurs, la Wallonie travaille actuellement, en collaboration avec toutes les entités du pays, sur un nouveau Plan d'action interfédéral contre la discrimination et la violence à l'encontre des personnes LGBTQIA+. Plusieurs objectifs y seront intégrés tels que des soins de santé adaptés, le renforcement de la sécurité, l'amélioration du bien-être de cette communauté ou la promotion de la diversité dans le monde du travail.

**ARC-EN CIEL WALLONIE - FÉDÉRATION WALLONNE DES ASSOCIATIONS LGBTQIA+**

Rue Pierreuse 25  
4000 Liège  
04 222 17 33

[www.arcenciel-wallonie.be](http://www.arcenciel-wallonie.be)

\* Le sigle LGBTQIA+ recouvre les termes suivants : Lesbienne, Gay, Bisexuel.le, Transgenre, Queer, Intersexe et Asexuel.le



## Résultats du premier biomonitoring wallon

Les premiers résultats de la biosurveillance effectuée en Wallonie sont désormais connus.

C'est, en effet, en 2020 que l'Institut scientifique de service public (ISSEP) a lancé un premier biomonitoring destiné à collecter des données de référence sur le niveau d'exposition des Wallons à une série de substances chimiques et polluantes présentes dans l'environnement,

l'alimentation, les emballages ou les produits courants.

L'analyse d'échantillons de sang, tissus, cheveux et urine de quelque 828 volontaires a permis de tirer les premiers enseignements concernant leur niveau d'imprégnation à une cinquantaine de substances.

Si les bisphénols diminuent, les pesticides sont toujours bien présents. On constate également la présence de six polluants organiques

persistants (POPs) ainsi que de métaux lourds, malgré leur interdiction depuis plus de 40 ans.

Des métaux toxiques comme le mercure, le cadmium et l'arsenic ont été retrouvés chez la grande majorité des Wallons ainsi qu'une quantité trop importante de plomb.

Ces résultats, qui devront être confirmés localement, serviront à identifier les actions visant à diminuer

l'exposition de la population à ces substances potentiellement dangereuses.

Grâce à un budget d'un million d'euros, l'ISSEP organisera bientôt un nouveau biomonitoring auprès des riverains des sept broyeurs à métaux wallons.

Résultats détaillés sur :

[www.issep.be/biomonitoring](http://www.issep.be/biomonitoring)



# Le budget régional 2022

SUITE AUX INTERVENTIONS RÉGIONALES MASSIVES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE ET DES INONDATIONS, **L'ÉLABORATION DU BUDGET 2022 DE LA WALLONIE SE FAIT DANS UN CONTEXTE PARTICULIÈREMENT DIFFICILE.**



## Renforcement de la lutte contre la délinquance environnementale

Un nouveau décret régional est en cours d'élaboration pour renforcer la lutte contre les incivilités environnementales et ainsi lutter contre le sentiment d'impunité encore trop présent en cette matière.

Il prévoit notamment :

- la création d'un fichier central de la délinquance environnementale ;
- la possibilité, pour certains organismes d'intérêt public, de désigner des agents constatateurs ;
- un durcissement des sanctions (infractions de 1<sup>re</sup> catégorie, amendes administratives, efficacité accrue de la réponse donnée à l'infraction) ;
- le renforcement de l'indépendance et l'impartialité des fonctionnaires sanctionneurs et de leurs pouvoirs ; en ce qui concerne les mesures de remise en état, le juge et le fonctionnaire sanctionneur pourront la prononcer d'office.
- l'obligation, pour tout candidat détenteur d'un animal de compagnie, de solliciter un extrait du fichier central (de moins de 30 jours) permettant d'établir qu'il n'est pas visé par une interdiction de détention d'un animal ou un retrait de permis de détention d'un animal ordonné par un juge ou un fonctionnaire sanctionneur ;
- de rendre la compétence de saisie administrative des animaux aux policiers locaux et fédéraux ;
- l'obligation pour le Gouvernement wallon, d'adopter une stratégie de politique répressive environnementale au début de chaque législature.



**N**éanmoins, la trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire pour ce qui concerne la gouvernance ordinaire de la Région est toujours prévue pour 2024, et aucune nouvelle taxe n'est à l'ordre du jour.

- Covid : 362 millions €
- Inondations : 735 millions €
- Plan de Relance et Plan de Résilience européen : 1,74 milliard €

## BUDGET ORDINAIRE

Le déficit public pour le budget ordinaire (hors Covid, Inondations et Plan de Relance) reste maîtrisé et est conforme aux projections initiales 2020-2024. Le déficit pour 2022 s'élève à 207 millions €.

	Budget hors Covid, Inondations et Plan de Relance (En millions €)
2020	-435
2021	-400
2022	-207
2023	-274
2024	0

## DÉPENSES LIÉES À LA CRISE COVID, AUX INONDATIONS ET AU PLAN DE RELANCE

Parmi les dépenses importantes de la Wallonie en 2022, il convient de relever les montants très significatifs consacrés aux différentes crises. À ce stade, ces dépenses se traduisent dans le budget à hauteur de :

## MOBILISATION DES TRÉSORERIES

Grâce notamment à la collaboration avec les différents organismes publics de la Région, qui représentent environ deux tiers du budget régional, un soulagement de la trésorerie a été effectué à hauteur de près de 200 millions € (via des recettes exceptionnelles ou des moindres dotations). Un travail approfondi continue au niveau d'une centralisation complète de la trésorerie wallonne.

## RENDRE LA DETTE SOUTENABLE

Une attention toute particulière est par ailleurs portée sur la soutenabilité de la dette wallonne. L'objectif étant de ne pas faire porter le poids de cette dette sur les générations futures.

Une trajectoire de contrôle de la dette évitera, à terme, une austérité brutale qui pénaliserait la croissance, augmenterait les inégalités sociales et mettrait en péril les nécessaires investissements dans la transition climatique.

Concrètement, un effort de réduction du déficit à 1 % des recettes (environ 150 millions € par an) doit être envisagé. C'est déjà le cas pour le budget 2022.



## Le Plan Lumières 4.0 récompensé en marge de la COP 26

CE PLAN DE MODERNISATION ET DE MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE DES AUTOROUTES RÉGIONALES S'EST VU DÉCERNÉ LA 2<sup>E</sup> PLACE EX-AEQUO DANS LA CATÉGORIE « INFRASTRUCTURES » DES GREEN SOLUTIONS AWARDS ORGANISÉS LORS DE LA CLÔTURE DE LA COP 26.

Pour rappel, le Plan Lumières 4.0 prévoit de remplacer l'entièreté de l'éclairage public actuel du réseau structurant régional (autoroutes et grands axes routiers). Ainsi, depuis 2019, le traditionnel éclairage orange au sodium se voit petit à petit remplacé par un éclairage au LED. Celui-ci présente de nombreux avantages : il est plus économique, plus écologique, plus durable et offre une meilleure sécurité routière par un meilleur rendu des couleurs.

Cette technologie permet également de moduler l'intensité de l'éclairage et chaque point lumineux pourra être télégéré instantanément depuis le Centre PEREX.

À ce jour, ce sont plus de 55 000 luminaires (sur 110 000) qui ont été modernisés, (soit environ 1 300 km des 2700 que compte le réseau structurant de la SOFICO).

[www.luwa.be](http://www.luwa.be)



© LUWA

## Ascenseurs anciens : mise en conformité et reconnaissance patrimoniale

**L**es propriétaires d'ascenseurs mis en service avant 1958 et reconnus à valeur historique ont désormais jusqu'au 31 décembre 2027 pour satisfaire à la législation fédérale.

En effet, ils peuvent bénéficier d'une prolongation des délais imposés ainsi qu'une série de changements relatifs à la sécurité de ces ascenseurs afin de pouvoir mieux tenir compte des spécificités des ascenseurs historiques.

Pour les ascenseurs entrés en service avant 1958 sans valeur historique, la date butoir est fixée au 31 décembre 2023, soit un an plus tard que ce que prévoit la réglementation actuelle.

Vous êtes propriétaire ou gestionnaire d'un ascenseur ancien et vous souhaitez faire reconnaître sa valeur patrimoniale ? Il convient de compléter le formulaire de demande de reconnaissance disponible sur

le site de l'Agence wallonne du Patrimoine : [www.awap.be](http://www.awap.be).

L'attestation de reconnaissance de valeur historique vous permet de demander la réalisation d'une analyse de risques sur mesure et de proposer des solutions de sécurisation alternatives afin de moderniser votre ascenseur dans le respect du patrimoine.



© AWaP Fl. Bracquart



## À la découverte de notre agriculture avec Graines d'AGRI

Développée par l'Agence wallonne pour une Agriculture de Qualité (APAQ-W) [www.grainesdagri.be](http://www.grainesdagri.be) est une boîte à outils pédagogiques et didactiques en ligne destinée aux enseignants, animateurs et guides désireux d'aborder le monde agricole avec les enfants.

Les ressources utiles (brochures, posters, vidéos...) à télécharger gratuitement sont classées selon quatre grands thèmes :

- L'agriculture locale
- L'alimentation durable
- La culture
- L'élevage

Une mine d'infos pour découvrir l'agriculture locale : [grainesdagri.be](http://grainesdagri.be)

## Présence du loup : état de la situation

DURANT L'ÉTÉ DERNIER, PLUSIEURS ATTAQUES SUR BÉTAIL ATTRIBUÉES AU LOUP ONT EU LIEU DANS LA ZONE DE PRÉSENCE PERMANENTE DES HAUTES-FAGNES, EN PARTICULIER DANS LA COMMUNE DE JALHAY.

**A**u total, depuis 2016, 77 proies domestiques en 19 attaques sur l'ensemble du territoire ont été constatées sur l'ensemble du territoire wallon. Parmi celles-ci, il y a eu 45 victimes (tués et blessés) en 9 attaques dans cette zone de présence permanente.

Ces attaques seraient une réponse aux besoins énergétiques importants pour le développement des louveteaux nés au printemps dernier.

Il convient de rappeler que le loup ne constitue pas un risque pour l'être humain, qu'il craint. Son régime alimentaire est essentiellement constitué de faune sauvage (chevreuil, cerf, sanglier). S'il s'approche des villages, c'est uniquement pour se nourrir de bétail domestique, en particulier de moutons et de chèvres. Les attaques sur bovins ou équins sont rarissimes.

Le nombre de victimes parmi les élevages peut paraître élevé. Cela s'explique par le fait que le loup

entre dans un espace confiné et que les proies, agitées, n'ont pas d'échappatoire. En moyenne, il y a quatre victimes par attaque.

Le Plan Loup prévoit de l'aide pour prévenir ces prédatons. L'asbl Natagriwal est disponible pour des conseils et des analyses de risque ainsi que du prêt de matériel de protection (filets électrifiés). En fonction du risque encouru, elle propose également des aménagements sur le long terme. Ceux-ci peuvent faire l'objet de subventions régionales à hauteur de 80 % de l'investissement.

Rappelons également que tous les animaux domestiques blessés ou tués par le loup sont indemnisés par la Région, tant pour les éleveurs particuliers que professionnels, dès le moment où ils sont officiellement enregistrés.

Pour toute information relative au suivi du loup en Wallonie ou pour signaler un indice relatif au loup :

**[www.reseauloup.be](http://www.reseauloup.be)**



### Parcs nationaux de Wallonie : 7 candidatures déposées

**En juillet dernier, le Gouvernement avait lancé un appel à projets pour la création de deux parcs nationaux destinés valoriser le patrimoine naturel de notre région.**

**En novembre, sept dossiers de candidatures ont été déposés.**

**En voici la liste :**

1. Entre-Sambre-et-Meuse
2. Famenne-Ardenne
3. Forêt d'Anlier
4. Forêts du Brabant
5. Hautes-Fagnes
6. Massif de Saint-Hubert
7. Vallée de la Semois

**Les deux lauréats seront choisis au terme d'un processus de sélection qui se terminera fin 2022. Le jury évaluera les dossiers sur base de la valeur actuelle du territoire concerné. Les opportunités de développement sur le plan de la nature et du tourisme seront prises en compte de même que la contribution aux objectifs régionaux en matière de climat et mobilité, d'économie et de social, d'éducation et de sensibilisation.**

**Les deux projets pourront bénéficier d'une subvention de maximum 13 millions € chacun pour réaliser le projet de parc national.**





## Le calendrier 2022 vous attend dans les Espaces Wallonie

**V**ous l'attendiez et ce sera l'occasion pour nous de vous souhaiter une belle année bien meilleure que la précédente ! Venez nous rendre visite près de chez vous : le calendrier 2022 sera disponible **EXCLUSIVEMENT** dans les Espaces Wallonie à partir du 14 décembre. Chaque mois, l'un des 12 Parcs naturels de Wallonie sera mis à l'honneur.

Il vous sera offert gratuitement lors de votre passage dans l'un de nos Espaces Wallonie.

- **Espace Wallonie d'Arlon** - Place Didier, 42  
6700 Arlon
- **Espace Wallonie de Bruxelles**  
Rue du Marché-aux-Herbes, 25-27  
1000 Bruxelles
- **Espace Wallonie de Charleroi**  
Rue de France, 3 - 6000 Charleroi
- **Espace Wallonie d'Eupen**  
Gospertstrasse, 2 - 4700 Eupen
- **Espace Wallonie de La Louvière**  
Rue Sylvain Guyaux, 49 - 7100 La Louvière
- **Espace Wallonie de Liège**  
Place Saint-Michel, 86 - 4000 Liège
- **Espace Wallonie de Mons**  
Rue de la Seuwe, 18-19 - 7000 Mons
- **Espace Wallonie de Namur**  
Rue de Bruxelles, 20 - 5000 Namur
- **Espace Wallonie de Nivelles**  
Rue de Namur, 67 - 1400 Nivelles
- **Espace Wallonie de Tournai**  
Rue de la Wallonie, 19/21 - 7500 Tournai
- **Espace Wallonie de Verviers**  
Rue Coronmeuse, 46 - 4800 Verviers

Les jours et heures d'ouverture peuvent varier. Pensez-y et consultez les horaires sur [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be) !

## Détection de métaux : une activité mieux réglementée

DEPUIS 2019, LE CODE WALLON DU PATRIMOINE PERMET DE DÉLIVRER UNE AUTORISATION AUX PERSONNES PRATIQUANT LA DÉTECTION DE MÉTAUX.



Cette autorisation est soumise au respect de certaines règles et conditions. Les détectoristes sont ainsi tenus de déclarer les objets découverts et de fournir une indication géographique concernant le lieu de découverte.

L'Agence wallonne du Patrimoine les accompagne tout au long du processus depuis les séances préalables à l'obtention de l'autorisation jusqu'au suivi des activités en passant par la mise en valeur des éléments trouvés si ceux-ci présentent un intérêt patrimonial.

Mais cela va de pair avec une répression accrue des fraudes. Les autorités locales (police, communes

et agents du DNF) étant désormais à même d'appliquer la législation de manière plus efficace.

Si elle demeure consciente que cette réglementation ne mettra pas un terme définitif aux pillages de sites encore régulièrement signalés, l'AWaP est convaincue que cela contribue à les combattre mieux qu'une simple interdiction de l'activité qui, dans les faits, s'avère inapplicable.

### Infos

Les démarches relatives à la pratique du détectorisme sont disponibles sur [agencewallonnedupatrimoine.be/archeologie](http://agencewallonnedupatrimoine.be/archeologie)



# Limitez l'impact du boom des prix de l'énergie !

**ON NE VOUS APPREND RIEN : LES COÛTS DU GAZ NATUREL ET DE L'ÉLECTRICITÉ ONT FORTEMENT AUGMENTÉ !**



**M**ais certains gestes peuvent vous aider à limiter l'impact de cette hausse des prix.

Étudiez régulièrement les offres des différents fournisseurs grâce aux **comparateurs indépendants** comme ceux de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) ou de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG).

En respectant un préavis d'un mois, vous avez, en effet, à tout moment, le **droit de changer de fournisseur**. Vérifiez également si vous pouvez prétendre au **statut de client protégé** et bénéficier du **tarif social** qui permet de payer son énergie environ 30 % moins cher.

[www.cwape.be](http://www.cwape.be), [www.creg.be](http://www.creg.be)

Adoptez les bons réflexes pour consommer moins : augmentez le niveau d'isolation de votre maison et/ou installez des panneaux solaires photovoltaïques. La Wallonie propose diverses formes d'incitants, comme les **primes habitations** ou les **prêts à taux zéro** pour vous aider à réaliser ces travaux.

[www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)

Enfin, faites-vous conseiller par l'un des **16 Guichets Énergie Wallonie** qui pourront répondre à toutes vos questions sur l'énergie dans votre logement, analyser un devis ou une facture d'électricité.

[www.energie.wallonie.be](http://www.energie.wallonie.be)



## Augmentation de la prime régionale pour l'achat d'un vélo à usage utilitaire

Bonne nouvelle pour la mobilité douce : en septembre dernier, le Gouvernement wallon a augmenté le montant des primes pour l'achat et l'utilisation d'un vélo destiné aux déplacements domicile-travail.

Deux primes, l'une pour les particuliers, l'autre pour les employeurs, permettent d'aider à l'acquisition d'un vélo pour un usage utilitaire. Le montant de la prime pour les particuliers s'élève à maximum 20 %, 30 % ou 40 % du prix d'achat avec des plafonds allant de 50 € à 1 250 € selon le type de vélo et la situation du demandeur.

Toutes les informations sur les modalités et les montants de prime sont disponibles sur [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be) sur les démarches « Obtenir une prime régionale pour l'achat d'un vélo en tant que particulier » ou « Obtenir une prime régionale pour l'achat d'un ou plusieurs vélo(s) de service ».

Attention, la demande de prime s'effectue uniquement en ligne via la plateforme [monespace.wallonie.be](http://monespace.wallonie.be)



## Yes we plant : le challenge continue !

1 km de haies et 800 000 arbres déjà plantés ou en passe de l'être, c'est le bilan automnal de ce challenge, désormais bien connu et visant à planter 4 000 km de haies en milieu ouvert et/ou un million d'arbres sur le territoire wallon d'ici 2024.

La plantation de haies démarre par la production de plants ! C'est pourquoi, le SPW a lancé, cet automne, deux opérations de récolte respectivement intitulées **Haie-cureuil** et **Haie-glantier**.

Objectif ? Constituer une réserve importante de graines de noisetier et d'églantier pour assurer la disponibilité des plants sur plusieurs années.

Les promeneurs ont ainsi été invités à ramasser ou cueillir des noisettes et des cynorrhodons et, ensuite, à les déposer dans un points de collecte.

Même en hiver, n'oubliez pas de consulter régulièrement le site de l'opération ! Vous y trouverez de précieux conseils pour planter et entretenir vos haies, les coordonnées des pépiniéristes participant à l'opération, des témoignages, des renseignements concernant les subsides à la plantation, un compteur permettant d'encoder vos plantations et un espace pour parler de vos réalisations.

[yesweplant.wallonie.be](http://yesweplant.wallonie.be)





# Premier bilan positif pour le projet « Forêt résiliente »

**PLUS DE 336 PROPRIÉTAIRES FORESTIERS WALLONS SE SONT INSCRITS DANS LE PROJET « FORÊT RÉSILIENTE » LANCÉ EN AVRIL 2021.**

**U**n premier bilan très positif pour cette opération pilote. Son objectif : rendre les forêts wallonnes plus résilientes aux changements climatiques en apportant un soutien financier et un encadrement aux propriétaires privés et publics désireux de régénérer leurs parcelles forestières.

En effet, 60 % des essences qui peuplent nos forêts (chêne, hêtre, douglas, épicéa ou frêne) montrent déjà des signes de faiblesse face aux effets du changement climatique.

Préparer la forêt de demain nécessite de **privilégier les essences forestières les plus adaptées** à leur environnement et les plus productives, afin d'assurer la fonction économique liée à la production de bois de qualité.

336 propriétaires privés et publics ont pu bénéficier de l'une des primes du dispositif « Forêt résiliente » dont 229 propriétaires privés, pour un total de 640 ha, et 107 propriétaires publics, pour 710 ha de forêt régénérée de manière plus durable.

Infos : [foretresiliente.be](http://foretresiliente.be)

17



## 30 communes pédestres en 2021

Dans le cadre de la Semaine de la Mobilité, 30 communes ont reçu le label « Commune pédestre ». Créée à l'initiative de l'asbl Tous à pied et du SPW Mobilité et Infrastructures, cette reconnaissance vise à récompenser les efforts des entités locales en faveur de la mobilité douce et du développement des petites voiries publiques.

Voici la liste des entités lauréates : Arlon, Bouillon, Braine-le-Château, Chaudfontaine, Comines-Warnton, Fernelmont, Fléron, Gembloux, Genappe, Hamois, Hannut, Honnelles, Jalhay,

Lontzen, Mons, Mont-de-l'Enclus, Morlanwelz, Nassogne, Neufchâteau, Nivelles, Onhaye, Pecq, Rochefort, Saint-Ghislain, Saint-Hubert, Soumagne, Tournai, Walcourt, Waremme et Wavre.

Sont en tête : Saint-Ghislain avec 4 baskets, Comines-Warnton et Braine-le-Château avec 3 baskets chacune.

Toutes ces communes sont exemplaires pour la valorisation de leur réseau via des actions favorables à la mobilité active et le développement d'un réseau de petites voiries publiques (inventaire, balisage, commission sentiers...).

Le label leur permet de devenir des références pour d'autres communes, en matière de réseau de petites voiries publiques et de mobilité alternative à la voiture.

Pour ce qui est du Prix de la Basket d'Or, il revient à Chaudfontaine pour la création d'un chaînon manquant dans sa liaison de mobilité active entre deux villages de la commune.

Un nouvel appel à candidatures sera ouvert début 2022.

Plus d'infos sur le site [www.tousapied.be](http://www.tousapied.be)



# 100 ans de logement social en Wallonie

VÉRONIQUE BINET  
EVELYNE DUBUISSON

**G**arantie d'ancrage, de sécurité et d'intimité, le logement est au cœur des besoins humains. C'est la volonté d'offrir des logements décentes aux publics les plus précarisés qui a jeté, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, les fondements de la politique du logement public, menée depuis près d'un siècle en Wallonie.

Cent ans plus tard et face à une demande qui ne diminue pas, la Région a fait évoluer le logement social. Non seulement par l'accroissement et l'amélioration de l'offre d'habitats de qualité, répondant aux besoins des bénéficiaires mais, également par son inscription dans la durabilité et la participation.

Dans un contexte de crise climatique et d'urgence sociale, l'accompagnement social des bénéficiaires, l'intégration de leurs besoins dans les politiques menées, la recherche de l'efficacité énergétique et de la neutralité carbone lors de la construction de nouveaux logements ou l'intégration de l'offre de transport public dans leur emplacement sont autant de paramètres dorénavant pris en compte dans l'élaboration du parc immobilier public de demain.

Au moment où le logement social wallon souffle ses 100 bougies, ce dossier retrace les grandes lignes de l'évolution d'un secteur fondamental pour notre région et met en lumière quelques dispositifs destinés à garantir, à chaque bénéficiaire, un logement décent et adapté à ses besoins.





**JUSQU'AU DÉBUT DU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE, LA CLASSE OUVRIÈRE LOGE DANS DES CONDITIONS DÉSASTREUSES. EN 1889, L'ÉTAT INTERVIENT POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS LA POLITIQUE DU LOGEMENT EN PROMOUVANT LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS PLUS SAINS. IL FAUT CEPENDANT ATTENDRE 1919 ET LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES HABITATIONS ET LOGEMENTS À BON MARCHÉ (SNHLBM) POUR QUE L'INTERVENTION PUBLIQUE DANS LE LOGEMENT SOIT DÉSORMAIS ACQUISE ET QU'UNE VÉRITABLE POLITIQUE DU LOGEMENT PUBLIC, ÉGALEMENT APPELÉ *LOGEMENT SOCIAL*, DÉBUTE.**

## Un siècle de logement social !

**L**ogements sur le modèle des cités-jardins à l'anglaise dans les années 20 puis vastes ensembles bâtis dans les années 30, le logement public prend la forme de petites cités en dehors des noyaux d'habitat dans les années 50.

### LA SOCIÉTÉ WALLONNE DU LOGEMENT : UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR LE LOGEMENT PUBLIC

En 1984, issu de la 2<sup>e</sup> réforme de l'État, le logement est désormais une matière qui relève de la compétence des Régions. La Société régionale wallonne du logement (SRWL), qui deviendra en 1999 la Société wallonne du logement (SWL), voit le jour et, avec elle, de nouveaux programmes d'investissements en rénovation et en construction. Ses activités concrétisent le droit au logement décent reconnu à chaque citoyen par la Constitution belge.

Principal opérateur du logement public en Wallonie, la SWL gère actuellement les **63 Sociétés de logement de service public (SLSP)** et la gestion locative ainsi que le développement d'un parc de près de 103 000 logements publics.

Elle met également à la disposition des SLSP plusieurs types de financements pour la réalisation de leurs opérations immobilières ainsi qu'un accompagnement social. La SWL inscrit également le logement public dans la perspective du développement durable.

Les principales missions des SLSP sont de gérer et de louer des logements aux personnes aux revenus modestes, de construire des logements destinés à la location ou à la vente, de rénover des logements en vue de maintenir le patrimoine et l'offre et d'accueillir, informer et encadrer les candidats-locataires et locataires par un accompagnement social.

### VERS UN ACCROISSEMENT ET UNE AMÉLIORATION

Le Gouvernement de Wallonie souhaite aboutir d'ici 2024 à la **création de 12 000 logements publics** : 3 000 nouveaux logements, 6 000 pris en gestion par les Agences immobilières sociales (AIS) et 3 000 logements publics vides rénovés.

Un plan de renforcement de la salubrité et de l'amélioration de la performance énergétique de 25 000 logements sociaux wallons est également en cours. Des travaux d'isolation, de sécurité et de confort sont réalisés avec notamment des travaux économiseurs d'énergie. Le but est d'améliorer le label énergétique des bâtiments, dont 88 % présentent un label entre C et G, et ainsi réduire la facture énergétique, un poste de dépense qui peut parfois peser lourdement dans le budget des ménages.

Les SLSP accompagnent les locataires dans les opérations de rénovation, à la fois pour annoncer les travaux et faciliter l'acceptation

des désagréments temporaires qu'ils engendrent et pour préparer aux changements dans la manière d'habiter le logement une fois rénové.

Les nouveaux logements publics seront quant à eux énergétiquement efficaces à savoir des bâtiments neufs à émissions zéro ou des rénovations tendant vers la neutralité carbone et accessibles par une mobilité douce ou collective.

Toutes ces mesures contribuent à mettre en place une des volontés de la Déclaration de politique régionale qui prévoit la rénovation de 55 000 logements à l'horizon 2030 et 10 % de logements publics à l'échelle de la Wallonie.

### QUELQUES CHIFFRES

**12 000**  
vers la création de 12 000  
logements publics d'ici 2024

**63**  
Sociétés de logement de  
Service public (SLSP)

**55 000**  
rénovation de logements  
d'ici l'horizon 2030



© logis tournaisien

# Comment bénéficier d'un logement public ?

LOGEMENT À LOYER MODÉRÉ À DESTINATION DES MÉNAGES À FAIBLES REVENUS, LE LOGEMENT PUBLIC OU SOCIAL S'ADRESSE, PAR CONSÉQUENT, AUX PERSONNES NE DÉPASSANT PAS UN CERTAIN PLAFOND DE REVENUS ET N'ÉTANT PAS PROPRIÉTAIRES.

**L**e candidat locataire doit avoir un revenu annuel imposable inférieur à 42 400 € pour une personne isolée ou 51 300 € pour un ménage composé de plusieurs personnes auquel on ajoute 2 500 € par enfant à charge.

Une fois ces conditions remplies, le demandeur doit poser sa candidature auprès d'une des 63 sociétés de logement de service public de Wallonie, en précisant ses attentes quant à la zone géographique choisie et au type de logement souhaité (maison ou appartement).

L'attribution d'un logement public (ou social) fonctionne suivant l'attribution de « points de priorité » calculés en fonction des situations sociale et familiale du demandeur, liées aux difficultés de logement au moment de la demande (logement de transit, reconnu inhabitable, abri précaire...) et aux difficultés personnelles des membres du ménage (violences familiales, perte d'emploi, handicap...).

La composition familiale déterminant la taille du futur logement, la société inscrit le demandeur sur la liste d'attente des logements à 1, 2, 3, 4 chambres ou plus, chaque type de logement possédant sa propre liste

d'attente, en fonction du nombre et de l'âge des personnes du ménage.

Le loyer moyen d'un logement social, hors charges, est de 282 €/mois. Ce montant dépend des revenus, de la composition du ménage et du type de logement loué (nombre de chambres, équipements). Le loyer est plafonné à 20 % du revenu du ménage.

À dater de la demande, la société de logement dispose de 8 jours ouvrables pour signaler, si besoin, les éléments manquants au dossier, et de 30 jours ouvrables pour faire connaître sa décision (acceptation de la demande ou refus motivé).

La candidature peut être radiée dans les cas suivants :

- **si la candidature n'a pas été renouvelée dans les délais prescrits**, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 février pour les candidatures ayant plus de six mois au 31 décembre ;
- **si le demandeur refuse à deux reprises** un logement répondant à ses critères de sélection ;
- **si le demandeur refuse de fournir les autorisations** nécessaires au contrôle des conditions d'admission ;
- **si les renseignements** fournis à la société sont **inexact**s ou **incomplets**.



**SOCIÉTÉ WALLONNE DU LOGEMENT (SWL)**

Rue de l'Écluse, 21  
6440 - Charleroi  
071 20 02 11  
www.swl.be



# État de lieux et perspectives du logement social :

## l'exemple du Logis Tournaisien

**CRÉÉ EN 1922 POUR FOURNIR DES LOGEMENTS AUX MÉNAGES LES MOINS AISÉS, LE LOGIS TOURNAISIEN VA BIENTÔT FÊTER SES 100 ANS. FACE À UNE DEMANDE QUI NE SE TARIT PAS, IL POURSUIT LE DÉFI DU LOGEMENT PUBLIC EN GÉRANT SON PARC IMMOBILIER DE MANIÈRE PARTICIPATIVE ET DURABLE.**

**L**e Logis Tournaisien (LT) gère 2 290 logements, studios, appartements ou maisons, situés au cœur de Tournai ou dans les 29 villages qui composent cette commune très étendue. Pour cerner son évolution sur près d'un siècle, *Vivre la Wallonie* a interrogé Devrim Gumus, son directeur gérant.

### VLW - QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS MARQUANTES EN 100 ANS ?

**DEVRYM GUMUS :** Les 5 000 locataires de LT représentent plus de 6 % de la population tournaisienne ! L'une des principales évolutions est notre volonté de les mettre au cœur de nos actions pour promouvoir la participation, notamment via l'intégration des comités de quartiers dans notre politique. Nous collaborons aussi avec le relais social urbain ou avec d'autres asbl, par exemple en matière d'assuétudes. Le LT a une direction

*sociale pluridisciplinaire, présente sur le terrain pour gérer les problèmes de précarité, de santé ou les conflits de voisinage.*

### VLW - EN 2021, QUELLES SONT VOS PRIORITÉS ?

**DG :** Pour faciliter la mobilité, le LT recentre son activité immobilière sur Tournai et sa première couronne immobilière ! Il s'agit de « reconstruire la ville dans la ville » pour faciliter l'accès aux services de proximité. La crise Covid a également démontré l'importance de pouvoir offrir aux locataires des espaces extérieurs de qualité. Enfin, certains logements n'ont encore ni chauffage central, ni eau chaude sanitaire. Les subsides alloués par la Wallonie en matière de rénovation énergétique sont prioritairement affectés à ces logements aux performances énergétiques faibles.

### VLW - COMMENT VOYEZ-VOUS L'HABITAT SOCIAL DE DEMAIN ?

**DM :** Le logement social a bien évolué au cours de ces 100 ans, mais reste confronté à une demande très importante; il faut revoir notre façon d'habiter ! Le recentrage en centre-ville, l'isolation thermique, l'utilisation de matériaux biosourcés ou l'installation de locataires dans des tiny houses durant les travaux de rénovation font partie des démarches entreprises par le LT pour rendre nos logements plus durables.

**Le Logis Tournaisien est l'une des 63 sociétés de logement de service public (SLSP) présentes en Wallonie. Elles sont agréées et contrôlées par la Société wallonne du logement.**

Liste sur [www.swl.be](http://www.swl.be)

### Aidez le Logis tournaisien à souffler ses 100 bougies !

Savez-vous pourquoi l'un des premiers quartiers du LT s'appelait « le quartier du Maroc » ? C'est notamment pour répondre à cette question qu'un appel à témoins est lancé ! Documents, photos, souvenirs de locataires d'hier et d'aujourd'hui, enrichiront une exposition visible entre janvier et mars 2022. Une séance protocolaire en avril et une grande fête populaire, en mai, complèteront le programme de l'anniversaire des 100 ans de cette société de logement fondée le 29 avril 1922 !



**LE LOGIS TOURNAISIEN**  
Avenue des Bouleaux, 75B  
7500 Tournai  
[www.lelogistournaisien.be](http://www.lelogistournaisien.be)

© logis tournaisien



# Louer en toute sérénité avec les AIS

FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES PLUS PRÉCARISÉS TOUT EN SÉCURISANT LES PROPRIÉTAIRES, C'EST LE PARI RELEVÉ PAR LES AGENCES IMMOBILIÈRES SOCIALES (AIS) DEPUIS PLUS DE 30 ANS !

**A**vec l'objectif de doubler leur parc locatif d'ici 2024, la Wallonie donne un coup d'accélérateur à la prise en charge de logements locatifs de qualité, adaptés aux besoins des locataires.

Les AIS proposent aux ménages aux revenus modestes et précaires des logements locatifs appartenant à des personnes physiques ou morales (CPAS ou fabriques d'église par exemple). Intermédiaires entre propriétaires et locataires durant toute la durée du

bail, elles garantissent aux premiers une gestion locative sans risques, tout en offrant aux seconds des logements correspondant à leurs besoins.

**Agréées et subventionnées par la Wallonie et coordonnées par le Fonds du logement de Wallonie (FLW), 31 AIS gèrent actuellement plus de 7 500 logements dans notre région. Deux AIS supplémentaires sont à présent sous la tutelle de la Communauté germanophone.**

## Campagne « Louez sans stress » !

**A**ux quelque 40 000 personnes actuellement en attente d'un logement social se sont brutalement ajoutées les victimes des inondations de cet été. Face à ce terrible défi, la Wallonie a lancé une grande campagne de sensibilisation pour inciter les propriétaires à confier leurs biens aux AIS. Son objectif : faire passer leur nombre de 7 500 à 12 000 à l'horizon 2024. Elle a également adopté des mesures d'exception en vue de reloger rapidement les sinistrés.

### INONDATIONS : LOUEZ SOLIDAIRE !

Suite aux inondations de juillet, une aide financière, limitée à 30 000 €, est octroyée aux propriétaires désirant mettre leurs biens à disposition des AIS et devant réaliser des travaux indispensables comme la pose d'une douche ou l'installation d'un chauffage. Elle prend la forme d'une prime pour moitié et d'un prêt à 0 % TAEG pour l'autre moitié.

[www.flw.be](http://www.flw.be)



### Un dispositif win-win

**Couverture du risque locatif, remise en état du bien entre deux locataires ou réparations en cas de dégradation font partie des garanties offertes aux propriétaires qui confient leurs biens aux AIS.**

**En contrepartie d'un loyer inférieur à celui du marché, ils jouissent d'avantages fiscaux, comme l'exonération du précompte immobilier, et de prêts à zéro % destinés à la rénovation des biens.**

**Quant aux locataires, ils bénéficient d'un accompagnement social, notamment destiné à entretenir leur bien. Muriel Lescure, chargée de communication au FLW, insiste : *Si les AIS, véritables piliers de la politique locative wallonne, assurent aux propriétaires une location sereine, ils permettent aussi aux locataires de s'intégrer dans un tissu urbain ou rural, favorisant une mixité sociale et garantissant la proximité avec les écoles, les commerces ou les transports en commun.***

**Propriétaire d'un bien inoccupé en Wallonie, vous souhaitez le louer rapidement et sans en assumer la gestion locative ? Grâce aux AIS, vous pouvez augmenter l'offre de logements à loyers modérés dans votre région !**

Plus d'infos ? [www.flw.be](http://www.flw.be)

**UN BIEN À LOUER ?**  
LOUEZ SANS STRESS AVEC LES A.I.S.





# Démarches et adresses utiles



## Vous souhaitez pouvoir bénéficier d'un logement social ?

Inscrivez-vous auprès de la Société de logement compétente pour votre région. Il en existe 63 en Wallonie. Retrouvez-les sur

[www.swl.be](http://www.swl.be)

— Sachez que chaque société de logement dispose d'un **référent social**. Chargé d'assurer le lien avec les acteurs sociaux locaux (CPAS, services de médiation de dettes, maisons de justice, etc.) ... il vous accompagnera au mieux dans vos démarches en cas de problème !

— *Quel est le montant du loyer d'un logement social ? Ai-je droit à des réductions ? Que faire en cas de conflit de voisinage ?* Ce sont quelques-unes de questions auxquelles répond cette brochure gratuite, pleine d'informations et de conseils. « **Habiter un logement social** » téléchargeable sur [www.swl.be](http://www.swl.be)



## Vous êtes propriétaire et souhaitez déléguer la gestion de votre bien ?

Tout propriétaire, privé ou public, souhaitant louer son bien sans en assumer la gestion locative, peut la déléguer à une agence immobilière sociale (AIS) ou à une association de promotion du logement (APL).

[www.flw.be](http://www.flw.be)

— Vous souhaitez confier votre bien à une AIS ou à une APL mais, il nécessite des travaux de rénovation ? Des aides (prêts et subventions à la restructuration et réhabilitation de logement)

peuvent vous être octroyées par le FWL. [www.flw.be](http://www.flw.be)

— Suite aux inondations de juillet, la Wallonie a pris une série de mesures permettant de reloger rapidement les locataires des logements publics évacués et de leur fournir des aides au relogement. [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be). Des aides sont aussi proposées aux propriétaires désirant mettre rapidement leurs biens à disposition des AIS. [www.flw.be](http://www.flw.be)

**AVEZ-VOUS DROIT À UN LOGEMENT SOCIAL ? QUELS FORMULAIRES REMPLIR ET COMMENT ? À QUELS ORGANISMES VOUS ADRESSER ?**

**Des permanences Info-Conseils Logement ouvertes à tous sont organisées dans neuf Espaces Wallonie pour répondre à vos questions et vous guider au mieux.** [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)

**Une permanence générale Info-Conseils Logement est également accessible au 081 33 23 10.**



## Vous êtes une famille et souhaitez acheter, construire ou rénover un 1<sup>er</sup> logement ?

Si vous avez trois enfants ou plus, vous pouvez bénéficier de crédits octroyés par le **Fonds du logement des familles nombreuses**. Adaptés à votre situation familiale et financière et soumis à des conditions de revenus, ils sont destinés à l'achat, la rénovation

ou la construction d'un premier logement. Informations : [www.flw.be](http://www.flw.be)

Pour les familles de deux enfants ou moins, la Société wallonne de crédit social (SWCS) propose des financements alternatifs, soumis

à des conditions de revenus, pour rendre possible l'accès à la propriété d'un logement ou sa rénovation. Il existe deux types de financements, l'Accesspack et le Rénopack.

[www.swcs.be](http://www.swcs.be)



# Überschwemmungen : Erstattung von Schäden für betroffene Bürger

**D**ie Regierung hat beschlossen, die Entschädigung für die von den Überschwemmungen am 14., 15., 16. und 24. Juli 2021 betroffenen Menschen zu erhöhen.

Für Personen, die zum Zeitpunkt der Überschwemmungen versichert waren, interveniert die Wallonie, damit die Opfer 100 % der von ihrer Versicherung anerkannten Schadenssumme erhalten.

Für nicht versicherte Personen wird die Wallonie über den Katastrophenfonds für einen Teil der Schäden aufkommen.



## 1. ICH BIN FÜR DAS GEBÄUDE UND SEINEN INHALT VERSICHERT (FEUERVERSICHERUNG)

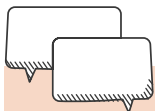
Die Wallonie interveniert, damit alle durch den Versicherungsvertrag gedeckten Güter gemäß den allgemeinen und besonderen Bedingungen der geltenden Versicherungsverträge vollständig entschädigt werden.

Sie werden direkt von Ihrer Versicherungsgesellschaft entschädigt. Sie müssen also keinen Antrag auf Unterstützung beim Regionalen Katastrophendienst stellen.



## 4. ICH BIN NICHT FÜR DEN INHALT MEINER WOHNUNG, MEINES GEBÄUDES ODER MEINER „LEICHTBAU“-UNTERKUNFT VERSICHERT

Sie können eine Hilfe für die Möbel (z. B. Sessel, Tische, Stühle usw.) erhalten, die sich im Gebäude befinden. Diese Beihilfe beläuft sich auf bis zu 10.000 €. (max. 200 € für ein Fahrrad).



## Wie kann ich einen Antrag einreichen ?

Anträge werden online oder anhand eines Papierformulars eingereicht. Die Formulare finden Sie unter folgender Adresse : [www.wallonie.be/calamites](http://www.wallonie.be/calamites)

Für alle beschädigten Güter muss nur ein einziger Antrag gestellt werden.

Wenn Sie bereits einen Antrag eingereicht haben, müssen Sie keinen neuen Antrag einreichen. Sie erhalten ein Schreiben des Regionalen Katastrophendienstes, damit Sie Ihren Antrag gegebenenfalls vervollständigen können.

Die Anträge müssen bis spätestens 18. April 2022 eingereicht werden.

Für alle Anträge, die beim Katastrophenfonds eingereicht werden, wird die Höhe der Entschädigung nach Prüfung des Falles und nach Einholung von Gutachten der betreffenden Vermögensgegenstände berechnet.

### BRACHEN SIE HILFE ?

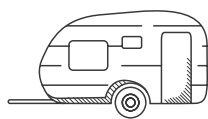
Das Espace Wallonie in Eupen ist für Sie da.  
Gospertstraße, 2  
4700 Eupen  
Kostenlose Rufnummer : 1719



## 2. ICH BIN NICHT FÜR DAS GEBÄUDE VERSICHERT

Die Wallonie zahlt 50 % der von einem Gutachter bewerteten Schäden, wobei die Interventionshöchstgrenze bei 80.000 € liegt. Falls Dekontaminationskosten anfallen, kann ein zusätzlicher Betrag von bis zu 10.000 € gewährt werden.

Personen, die das Eingliederungseinkommen beziehen, erhalten je nach Situation eine besondere Entschädigung. Die Intervention kann maximal 112.000 € betragen.



## 3. ICH LEBTE DAUERHAFT IN EINER NICHT VERSICHERTEN "LEICHTBAU"-UNTERKUNFT (WOHNWAGEN, JURTE, HAUSBOOT USW.)

Sie können Beihilfen bis zu einem Höchstbetrag von 20.000 € erhalten.



## 5. MEIN FAHRZEUG IST BESCHÄDIGT WORDEN

Der Katastrophenfonds kann ein Fahrzeug entschädigen, wenn es zugelassen, haftpflichtversichert und nicht durch ein Voll- oder Teilkasko versichert war.

Die Entschädigung beträgt 50 % des Wiederbeschaffungswertes, wobei folgende Höchstgrenzen gelten :

- 15 000 € für professionell genutzte Lieferwagen ;
- 10 000 € für Autos ;
- 5000 für Motorräder ;
- 1500 Euro für Mopeds, Lastenräder (Cargobikes) und Elektrofahrräder.

Entschädigung für ein Fahrzeug pro Person mit Führerschein (außer für Elektrofahrräder und Lastenräder, für die es keine Begrenzung gibt).

Klassische Fahrräder fallen in die Kategorie der mobilen Güter.





# L'Espace Confluence de Namur

✎ VÉRONIQUE BINET

**C'EST LE 18 SEPTEMBRE, AU PLUS FORT DES FÊTES DE WALLONIE, QU'A ÉTÉ INAUGURÉ LE NOUVEL ESPACE CONFLUENCE.** SITUÉ DANS LE QUARTIER HISTORIQUE DU GROGNON, À DEUX PAS DU PARLEMENT DE WALLONIE, IL OFFRE UN NOUVEL ESPACE PUBLIC, CONVIVIAL ET ATTRACTIF, D'EMBLÉE ADOPTÉ PAR LES NAMUROIS !

**R**asé fin des années 60, le quartier du Grognon a longtemps été utilisé comme parking à ciel ouvert. Objet de multiples projets et débats publics quant à son aménagement, ce sont finalement les fonds du FEDER, attribués pour la première fois à la ville de Namur en 2015, et une collaboration fructueuse entre la Ville de Namur et la Wallonie qui ont permis l'élaboration d'un projet global et cohérent, restituant la Confluence à tous les Namurois !

## CINQ PROJETS POUR UN SITE !

Le dossier déposé par la Ville de Namur et le SPW Mobilité et Infrastructures comprenait différents projets, inscrits dans le portefeuille de projets du BEP « Namur Innovative City Lab », destiné à développer une dynamique d'innovation urbaine au bénéfice de tous les citoyens.

Enjambée, Esplanade et NID (Namur Intelligent et Durable), le site de la Confluence accueille ainsi trois projets cofinancés par la Wallonie et le FEDER. L'adaptation des voiries, la création du Rond-Point Confluence et la construction d'un parking souterrain améliorent la mobilité et l'offre de stationnement au centre-ville et renforcent l'image d'une ville intelligente et innovante.

Infos : [www.le-nid.be](http://www.le-nid.be)

- **L'Enjambée** : cette passerelle destinée aux piétons, cyclistes et PMR « enjambe » la Meuse et relie Jambes à Namur.
- **L'Esplanade** : entièrement dédié aux piétons, cet espace, ouvert sur les berges du fleuve, offre au public un véritable lieu de détente et de rencontre.
- **Le NID** (« Namur Intelligent et durable ») est un lieu polyvalent et novateur, proposant notamment un établissement HORECA dédié aux produits locaux et aux circuits courts.
- **Le nouvel aménagement des voiries et le Rond-point Confluence** réorganisent la mobilité en permettant un flux de 12 000 véhicules et en intégrant piétons, cyclistes et transports en commun.
- **Le parking** (hors budget FEDER) : doté de technologies de pointe au niveau environnemental, offre notamment 670 places pour les véhicules et 53 pour les vélos ainsi que des bornes de rechargement électrique.

Découvrez les projets de la Confluence ainsi que bien d'autres sur

[www.enmieux.be](http://www.enmieux.be)



## L'art s'empare de la Confluence !

**Connaissez-vous la Hure du Grognon, la Fontaine Sambre et Meuse ou l'aile de Jacques Moeschal ? Depuis le lancement de la Confluence, Namur intègre des œuvres d'art dans l'espace public. Découvrez-les au gré de vos balades !**

Infos sur [www.namur.be](http://www.namur.be)

### BUDGET :

9,5

millions € : aménagement de l'esplanade et construction du NID dont 7,7 millions € de cofinancement FEDER (40 % Europe - 50 % Wallonie)

5,5

millions € : passerelle cyclo-piétonne dont 3,85 millions € de cofinancement FEDER

3,3

millions € : aménagement des voiries dont 2,2 millions € de cofinancement FEDER



**LES JOURNÉES SONT SOUVENT BIEN REMPLIES, ET IL N'EST PAS TOUJOURS FACILE D'EFFECTUER VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DURANT LES HEURES D'OUVERTURE DE L'ADMINISTRATION...** LA WALLONIE VOUS OFFRE UNE SOLUTION : *MON ESPACE*. GÉREZ EN LIGNE VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES, SUIVEZ LEUR ÉTAT D'AVANCEMENT ET ÉCHANGEZ AVEC L'ADMINISTRATION DE MANIÈRE RAPIDE ET SÉCURISÉE !



# Mon Espace, le guichet en ligne de la Wallonie

**L**e principe d'un guichet en ligne comme **Mon Espace** est de rassembler de nombreux services au sein d'un même espace transversal. Le guichet vous permet donc, en tant que citoyen ou entreprise, d'introduire à distance et de suivre un grand nombre de démarches administratives.

L'avantage est autant pour l'utilisateur que pour l'administration qui reçoit des dossiers complets et contenant des données qu'il ne faut pas réencoder manuellement.

Bref, un **gain de temps** pour tous !



## QUELS SONT LES AVANTAGES DE MON ESPACE ?

Vous pouvez effectuer vos démarches en ligne de manière sécurisée de bout en bout via un seul guichet. Parmi les avantages à mettre en avant, vous pouvez :

- **vous authentifier** en tant que particulier ou en tant que représentant d'un organisme ou d'une entreprise ;
- introduire vos demandes ou remplir vos obligations via des **formulaires électroniques** ;
- en tant que représentant d'une entreprise, bénéficier d'un **espace professionnel commun** et partagé avec vos collègues ;
- **suivre vos démarches** et vous informer de la progression de leur traitement au sein de l'administration si celle-ci vous demande des informations complémentaires ;

- avoir accès à l'**historique** de vos demandes
- bénéficier d'un **pré-remplissage des données** déjà à disposition de l'administration, ce qui vous permet de gagner un temps précieux dans la réalisation de vos demandes ;
- **interagir avec l'administration** ;
- effectuer des paiements en ligne (via Bancontact, Visa, Paypal, Mastercard ;
- **accéder sans ré-authentification**, en tant que citoyen, à plus d'applications comme e-box, MyMinFin, MyPension, Ma Santé et Réseau de santé wallon.

Mon Espace est accessible via mobile. Et près de la moitié des démarches peuvent désormais être complétées depuis votre GSM.





## QUELLES DÉMARCHES PUIS-JE EFFECTUER EN LIGNE ?

Via Mon Espace, vous pouvez notamment demander :

- une prime pour la rénovation de votre habitation ;
- une aide à la réparation dans le cadre d'une calamité naturelle ;
- un plan de paiement ;
- une réduction du précompte immobilier ;
- une prime pour l'achat d'un vélo ;
- un passeport entreprise ;
- un permis de chasse ;
- la révocation de la taxe de circulation des véhicules dits « non-automatisés » ;
- ...

Les services et démarches proposés dans Mon espace s'étoffent chaque jour. À terme, vous pourrez aussi y prendre connaissance d'informations, documents et services personnalisés

qui correspondent à votre profil et à votre situation.

Cependant, même si le but est de vous offrir la possibilité d'introduire et de suivre vos demandes par voie électronique, à tout moment, en tout lieu et de manière sécurisée, les canaux classiques ne sont pas voués à disparaître. Numéro vert et guichets physiques d'information permettent toujours l'accompagnement des usagers moins à l'aise avec les procédures en ligne.

**L'administration wallonne travaille au quotidien à l'augmentation, à la modernisation et à la simplification de ses services avec pour objectif une administration plus digitale et une accessibilité garantie pour tous.**

**Lancez-vous et créez votre compte sur Mon Espace !**

<https://monespace.wallonie.be>



## Et la sécurité dans tout ça ?

**Lorsque vous souhaitez effectuer une démarche dans Mon Espace, vous devez vous identifier électroniquement. La vérification de votre identité et la sécurisation de vos données sont garanties par une authentification à double facteur**

- soit à l'aide de votre carte d'identité électronique et un lecteur de carte ;
- soit via l'application Itsme ;
- soit via l'une des autres méthodes d'authentification (grâce à un code de sécurité reçu par email, SMS ou encore via une application mobile).

**Ce système d'authentification est géré et garanti par le Service public fédéral dans le respect des obligations du Règlement européen sur la protection des données à caractère personnel.**

**Si vous agissez au nom d'une entreprise ou d'un organisme, vous devez être autorisé.e à accéder à son espace professionnel, ce qui garantit que seules les personnes habilitées peuvent agir au nom de l'entreprise ou de l'organisme.**

## CHIFFRES-CLÉS AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2021

**135**  
démarches proposées  
aux usagers

**± 1 000**  
dossiers  
soumis chaque jour  
sur Mon Espace

**+ 400 %**  
d'augmentation du nombre de  
connexions entre le 2<sup>e</sup> semestre  
2020 et le 1<sup>er</sup> semestre 2021

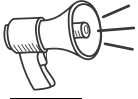
**+ 56 333**  
nouveaux comptes



# BeWaPP

**QUI NE CONNAÎT PAS LE GRAND NETTOYAGE, CETTE ACTION QUI VISE À DONNER UN COUP DE PROPRE À NOTRE RÉGION ET QUI A MOBILISÉ PLUS DE 80 000 PARTICIPANTS CETTE ANNÉE ? À CÔTÉ DE CETTE DÉMARCHE PHARE, L'ASBL BEWAPP POURSUIT DE NOMBREUSES MISSIONS POUR AMÉLIORER LA PROPRETÉ PUBLIQUE ET FAIRE DE LA WALLONIE UNE RÉGION OÙ IL FAIT BON VIVRE.**

**✓ VÉRONIQUE BINET**



**VALÉRIE CARTIAUX, RESPONSABLE COMMUNICATION DE L'ASBL, INSISTE :**

*OFFRIR AUX WALLONS UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET PROPRE, FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT, C'EST LE FIL ROUGE DES ACTIONS MENÉES PAR BEWAPP.*



© BeWaPP

**Le saviez-vous ?**

Créée en 2016 par Fost Plus, Fevia, la Wallonie et Comeos, l'asbl BeWaPP est issue d'un partenariat entre la Région et les entreprises vendant des produits emballés en Belgique, pour prévenir et diminuer les actes d'incivilité ayant un impact négatif sur la propreté publique.

[www.bewapp.be](http://www.bewapp.be)



**M**égots, canettes, objets ou emballages divers, chaque année, les communes wallonnes collectent 18 000 tonnes de déchets sauvages. Face à ce constat, BeWaPP mobilise citoyens, écoles, entreprises et acteurs publics pour lutter contre les dépôts clandestins, sensibilise et éduque pour promouvoir les changements de comportements et contribue au développement de l'économie circulaire en encourageant le tri.

**SENSIBILISER LES PLUS JEUNES**

C'est notamment à travers son projet de **labellisation des écoles plus propres**, qui propose, durant 3 ans, un accompagnement sur le terrain pour identifier les actions de prévention, de tri et de propreté à mettre en place dans et aux abords des écoles participantes, que BeWaPP sensibilise les jeunes aux enjeux de la propreté publique.

Depuis cette année, l'asbl forme également les enseignants pour leur donner des outils pédagogiques dans ce domaine.

**IMPLIQUER LES ENTREPRISES**

Outre les actions liées aux **Ambassadeurs de la Propreté** ou au **Grand Nettoyage**, auxquelles participent déjà de nombreuses entreprises, BeWaPP leur proposera bientôt un module spécifique permettant une participation volontaire à une action d'amélioration de la propreté publique (nettoyage de rivière ou de certains tronçons par ex.) complétée par un volet plus théorique et une sensibilisation au tri et à la propreté sur le lieu de travail.

**ACCOMPAGNER LES COMMUNES**

Partenaires privilégiées de BeWaPP, 79 communes viennent de participer à un projet destiné à optimiser le type et l'emplacement de leurs **poubelles publiques**.

En collaboration avec le SPW, 61 d'entre elles ont également bénéficié d'un accompagnement sur mesure pour la réalisation de leur **Plan local de propreté (PLP)** qui vise à déployer une stratégie participative à 360° pour lutter contre la malpropreté à l'échelle d'une commune.





# Le PASS devient SPARKOH !

LIEU DE LOISIRS ÉDUCATIFS DEPUIS 2000, LE PARC SCIENTIFIQUE ENTAME UN NOUVEAU CHAPITRE DE SON HISTOIRE SOUS UNE TOUTE NOUVELLE IDENTITÉ.



## Colorez votre hiver !

Marcher sous des cieux roses orangés, flâner au cœur des illuminations dorées, pénétrer dans des forêts de couleurs envoûtantes... Qui a dit qu'en hiver, tout n'était que nuances de gris ? Laissez-vous porter par la magie de la saison et découvrez dès maintenant les meilleures activités hivernales en Wallonie !

Balades, hébergements cosy, musées, bons plans gourmands... Une multitude de suggestions de sorties et de découvertes sont proposées sur [visitwallonia.be](http://visitwallonia.be).

Situé à Frameries dans le hainaut, SPARKOH ! Vous invite à comprendre les sciences et les technologies en vous amusant à travers plus de 12 000 m<sup>2</sup> d'activités intérieures et 6 000 m<sup>2</sup> d'activités extérieures sur le site industriel de l'ancien charbonnage de Crachet-Picquery.

SPARK, c'est l'étincelle du savoir et de la découverte scientifique. C'est aussi la contraction de « Science » « Park », confortant son statut de Science Center avec une approche ludo-pédagogique via un apprentissage par la découverte, l'expérience et le jeu.

OH ! c'est la marque de l'étonnement, de l'émerveillement, du plaisir, de toute une palette d'émotions différentes générées au détour de chaque exposition interactive, de chaque expérience en atelier et de chaque aventure proposée sur le site.

Le nom change, pas les missions qui sont de réenchanter les sciences et les technologies, les rendre amusantes, passionnantes, accessibles, créer

des vocations, mais aussi, et surtout, provoquer des émotions.

Quinze expositions interactives vous plongent dans des univers différents, de la chimie au numérique, de la nature à l'énergie, du corps humain au sport... des découvertes actives à faire dès 3 ans.

En famille, avec l'école ou en groupe, participez également aux différentes activités encadrées par une équipe d'animateurs. À l'extérieur, un terril vous attend pour vous balader, une plaine de jeux pour vous amuser et un vaste jardin pour explorer et profiter des jours de beaux temps. Enfin, découvrez le Palais des images (PDI), un dispositif original permettant de projeter un film sur 5 faces d'un cube géant.



### SPARKOH !

Rue de Mons, 3 - 7080 Frameries  
065 61 21 60 - [sparkoh.be](http://sparkoh.be)



## Un pass, plus de 200 musées

**Vous aimez les musées ? Le museumPASSmusées est fait pour vous ! Pour seulement 59 €, vous bénéficiez d'un accès illimité pendant un an plus de 200 musées en Belgique dont plus de 60 en Wallonie. Quand et autant de fois que vous le souhaitez !**

**Vous pouvez également visiter les expositions temporaires, gratuitement ou avec un prix. Des réductions sur les billets de train SNCB sont également possibles.**

**À la recherche d'un cadeau original ? Tant pour l'amateur de culture que pour quelqu'un que vous souhaiteriez encourager à visiter plus de musées, le pass musées est également un cadeau de choix à offrir.**

Commande et liste des musées participants :

[www.museumpassmusees.be](http://www.museumpassmusees.be)

## EN SEPTANTE ANS DE CARRIÈRE, LOUIS LELOUP A CRÉÉ DES MILLIERS DE PIÈCES EN CRISTAL.

POSSESSIONS DE PARTICULIERS OU VISIBLES DANS DES MUSÉES AUX QUATRE COINS DU MONDE, SES ŒUVRES, TOUT EN AUDACE, EN TRANSPARENCE ET COULEURS LUMINEUSES, SONT LE RÉSULTAT D'UN SAVOIR-FAIRE EXCEPTIONNEL ET D'UN TALENT REMARQUABLE.



# Louis Leloup

✍ PASCALE CROMMEN

## 70 ans pour faire rayonner le cristal à travers le monde

**E**n ce mois de septembre 2021, le four de l'atelier situé à Seraing s'est définitivement éteint. Louis Leloup, maître-verrier sérésien de 92 ans a décidé de tirer sa révérence. À cette occasion, il a accepté, pour *Vivre la Wallonie*, de jeter un œil en arrière sur une carrière exceptionnelle qui a fait rayonner un savoir-faire wallon à travers le monde. C'est chez lui, en compagnie de son épouse et complice, Mery, que Louis nous a reçus, au milieu d'une (petite) partie de ses œuvres. À 92 ans, l'artiste, volontiers blagueur, reste un passionné et évoque ses débuts, à la grande époque du Val Saint-Lambert, les tournants de sa carrière...

### VLW : COMMENT TOUT CELA A-T-IL COMMENCÉ ?

**LOUIS LELOUP :** *À l'époque, le Val Saint-Lambert prenait des apprentis et leur donnait une petite prime. J'avais 17 ans et un copain qui travaillait au Val m'a proposé d'aller travailler avec lui. J'ai tout de suite aimé. Pourtant, j'étais au Conservatoire, à Liège, en chant lyrique. Lors de l'audition, le professeur m'avait dit : « Dans cinq ans, tu es à l'opéra de Paris ». J'ai dû choisir.*

*J'ai commencé comme apprenti auprès de maîtres-verriers et j'ai vite progressé. Il y avait des gens qui travaillaient dans des moules et moi j'ai toujours travaillé à la main, presque sans souffler. Après quelques années, je faisais des pièces particulières. Pour l'expo de 58, il fallait quelque chose d'exceptionnel et j'ai réalisé deux pièces que l'on avait dites impossibles à faire : un lampadaire en cristal de 70 kg et une table de salon. (Ndlr : C'est à cette époque que le maître verrier met au point la technique du soufflage à plusieurs cannes qui lui permet la réalisation de pièces exceptionnelles.)*

*Après 25 ans, j'ai quitté le Val. Ouh là, je suis vieux, moi, commente en riant l'artiste. Jusque-là, j'allais travailler avec beaucoup de plaisir, mais les choses ont changé avec une nouvelle direction.*

C'est ainsi qu'au début des années 70, Louis Leloup a créé son propre atelier avec son four à Seraing. Le maître verrier y devient artiste et sa réputation dépasse alors, de loin, les frontières de Seraing et de la Wallonie. Depuis cinquante ans, le four de l'atelier a permis la transformation de quarante tonnes de sable en cristal. Des milliers de pièces uniques y ont vu le jour.

Alors qu'en novembre, consécration de sa carrière, le maître verrier va recevoir de l'Etat belge la cravate de Commandeur de l'ordre de Léopold II, Louis Leloup a décidé d'arrêter le four et, par la même occasion, la création.

### VLW : POURQUOI CETTE DÉCISION ?

**L.L. :** *J'étais fatigué, dit-il simplement. Même si ma chance à moi, c'est que j'avais toujours de nouveaux modèles en tête. À peine une pièce finie, le lendemain, une autre idée devait être concrétisée. Encore aujourd'hui, je regarde les pièces que j'ai réalisées et je me rappelle comment elles ont vu le jour.*

Mery Leloup, l'épouse de Louis : *Parfois, on lui demandait « Combien de temps avez-vous mis pour faire cette pièce-là ? », il répondait « Quarante ans ». Parce que, finalement, si la pièce a pu être réalisée, c'est grâce aux années d'expérience.*





## Des créations à admirer

Envie de voir (ou de revoir) quelques réalisations du maître-verrier ?

Liège, Londres, Allemagne, Danemark, France, Ecosse, USA, Suisse, un peu partout dans le monde, des musées exposent les réalisations en cristal du Sérésien. À Kyoto, depuis 1997, 750 de ses œuvres sont visibles au Musée Louis Leloup.

Plus près de chez nous, un projet de musée (en préparation à

Bruxelles) permettrait d'exposer de nombreuses œuvres de l'artiste, mais en attendant, c'est à Mons, au Studio 33 qu'il sera possible d'admirer prochainement les dernières créations de Louis Leloup.

« *Luminescences éternelles* » sera accessible du 19 novembre 2021 au 16 janvier 2022. L'exposition sera visible à la galerie, rue d'Havré à Mons, les samedis de 11 heures à 18 heures et dimanches de 14 heures à 18 heures.



**MOI, SI J'AVAIS 17 ANS, JE REFERAIS LA MÊME CHOSE. ET SI J'AVAIS VINGT ANS DE MOINS, J'ALLUME LE FOUR DEMAIN MATIN...**

**VLW : À L'HEURE ACTUELLE, VOUS ÊTES RECONNU AUX QUATRE COINS DU MONDE MAIS L'INDUSTRIE DU CRISTAL, EN WALLONIE, EST MAL EN POINT. QU'EN PENSEZ-VOUS ?**

**L.L. :** *Il ne faut pas que le cristal disparaisse en Wallonie. Ce serait triste. Le Val Saint-Lambert doit continuer à exister. Le Val Saint-Lambert a vécu sur sa réputation mais a eu des difficultés à se renouveler mais le Val ne devrait pas disparaître. Quand je suis entré au Val, cinq cents personnes travaillaient là. Aujourd'hui, il reste deux maîtres-verriers. Il y a un repreneur qui souhaite faire rentrer des jeunes. C'est un nom qui est encore connu mais il faudrait qu'ils continuent à se renouveler.*

**VLW : VOUS-MÊMES, VOUS ÊTES TRÈS CONNU À L'ÉTRANGER, NOTAMMENT AU JAPON ?**

**L.L. :** *On avait fait une exposition à Tokyo. Les Japonais ont été très sensibles à mes créations. Lors de l'exposition, un Japonais a voulu tout acheter et a demandé l'exclusivité pour le Japon. C'est après cela qu'il y a eu le musée.*

**VLW : QUE DIRIEZ-VOUS À UN JEUNE WALLON DE 17 ANS QUI VEUT FAIRE DU CRISTAL SON MÉTIER ET DEVENIR MAÎTRE-VERRIER ?**

**L.L. :** *Il faudrait déjà une école, un apprentissage. En Belgique, il n'y a pas d'école, ni de maître pour transmettre son savoir. Moi, après deux semaines, un jeune, je peux lui dire s'il doit continuer ou bien si ce n'est pas la peine.*

**VLW : VOUS-MÊME, SI VOUS AVIEZ 17 ANS AUJOURD'HUI, QUE FERIEZ-VOUS ?**

**L.L. :** *Moi, si j'avais 17 ans, je referais la même chose. Et si j'avais vingt ans de moins, j'allume le four demain matin...*

**VLW : À QUOI OCCUPEZ-VOUS VOS JOURNÉES DÉSORMAIS ?**

**L.L. :** *Il y a encore des expositions à venir. Le projet de musée à Bruxelles. Et puis je prends des cours de chant. Tout compte fait, je n'ai que 93 ans...*





## Armand Marchant, le courage et la ténacité au service du ski alpin

IL EST LE 1<sup>ER</sup> BELGE À REMPORTEUR UNE MÉDAILLE EN SKI AU FESTIVAL OLYMPIQUE DE LA JEUNESSE EUROPÉENNE (FOJE) L'ÉQUIVALENT DE JEUX OLYMPIQUES POUR LES ATHLÈTES ÂGÉS DE 14 À 18 ANS.

Le jeune skieur thimistérien, qui, après un grave accident en 2017 aux entraînements, est revenu miraculeusement à la compétition seulement 3 ans plus tard en ayant subi pas moins de 7 opérations.

Il s'est hissé à la 5<sup>e</sup> place du slalom de Coupe du monde de Zagreb et à la 10<sup>e</sup> place aux championnats du monde de Cortina d'Ampezzo en 2021. Pour ces performances, l'athlète s'est vu décerné le titre de Chevalier du Mérite wallon.



## Mél'égumes : un potager et des valeurs fortes



**D**e Bruxelles à Ghlin (Mons) et de la criminologie au maraîchage, il y avait deux pas. Le troisième, Mélanie de Paul (36 ans), l'a franchi en ajoutant un objectif de réinsertion sociale à son projet. Trois pas qui ont donné naissance à Mél'égumes.

Oltre la vente de paniers de légumes « bio », Mélanie propose la location de parcelles de légumes dans son potager en permaculture pour apprentis-jardiniers qui souhaitent

cultiver et récolter eux-mêmes. Parallèlement, le potager urbain poursuit un objectif de réinsertion sociale ; aucune distinction n'y est faite entre l'enfant, l'adulte, la personne en situation de handicap ou en réinsertion.

Mélanie de Paul a été élevée au grade de chevalier du Mérite wallon. Une reconnaissance qui souligne la démarche du projet « Mél'égumes » reposant sur des valeurs environnementales et sociales fortes et s'inscrivant dans une économie de circuit court.

[www.melegumes.be](http://www.melegumes.be)







NOVADIP

## **Novadip** : une avancée dans la régénération des tissus osseux

**À** Mont-Saint-Guibert au cœur du Brabant wallon, Novadip Biosciences développe des traitements de régénération des tissus. C'est à partir de cellules souches adipeuses que cette spin-off de l'UCL, créée par le docteur Denis

Dufrane, produit des tissus en trois dimensions, destinés à la régénération de tissus mous et osseux.

Son produit pilote, le NVD-001, naturel, prêt à l'emploi et destiné à combler les pertes osseuses, vient d'enregistrer de très bons résultats dans le traitement

du spondylolisthésis lombaire, une maladie de la colonne vertébrale. En effet, une étude réalisée sur 32 patients a démontré qu'il permet de former de l'os en dehors d'un site osseux.

Un important soutien régional va aider Novadip à développer deux nouveaux

programmes afin d'étendre cette technologie. Ils porteront notamment sur la production d'une première thérapie cellulaire de la pseudarthrose congénitale du tibia, une maladie orpheline grave affectant principalement les enfants.

[www.novadip.com](http://www.novadip.com)

## **Fabian Pinckaers** et la success story Odoo

**F**ondateur et patron d'Odoo, Fabien Pinckaers est la force tranquille derrière cette entreprise qui ne compte plus les récompenses. Élu « Manager 2020 » par Trends-Tendances à 41 ans, le Brabançon est le plus jeune patron à décrocher ce prestigieux titre.

La mission d'Odoo est de fournir une gamme d'applications professionnelles qui forment une suite complète d'outils répondant aux besoins de toute entreprise. Grâce à sa communauté open

source, le logiciel est entretenu par de nombreux développeurs, permettant son adaptation aux besoins des clients. En 15 années d'existence, Odoo est devenu le logiciel de gestion le plus installé au monde. Il est désormais utilisé par 7 millions d'utilisateurs. Rien de moins !

En élevant Fabien Pinckaers au grade d'officier du Mérite wallon, c'est toute la success story internationale de cette entreprise de 1 700 employés qui est mise à l'honneur.

[www.odoo.com](http://www.odoo.com)



© SPW J.L. Carpentier



## **Milo Dardenne**, artiste-peintre de l'Ardenne profonde

Né à Houyet, sur les bords de la Lesse, Milo Dardenne est, depuis une soixantaine d'années, l'auteur d'une œuvre picturale abondante et populaire. Dénonçant l'injustice, prônant la fraternité, l'éloge au calme et au silence, il peint l'Ardenne profonde et ses « petites gens », le monde de la forêt, de la chasse et des animaux, la réalité et la condition humaine de nos campagnes de jadis, entre travaux forestiers et agricoles.

Influencé par Constant Permeke et Albert Raty, l'artiste peint des formes simples et épurées, aux tons souvent sombres avec des bruns et des verts intenses, et privilégie l'action. On ne trouve chez lui aucun détail superflu, uniquement des masses solides et trapues. En exagérant les proportions, il donne du relief à sa peinture et à l'action de la scène.

Le Gouvernement de Wallonie lui a rendu hommage en septembre dernier en l'élevant au grade de chevalier du Mérite wallon pour son expression et sa défense de l'identité wallonne.



**UNE HISTOIRE MILLÉNAIRE, UNE NATURE SAUVAGE,  
UNE RIVIÈRE ENCHANTERESSE, DES PANORAMAS  
ÉPOUSTOUFLANTS ET DES RÉCITS LÉGENDAIRES :**  
UN SÉJOUR DANS LE PAYS DE BOUILLON, C'EST LA  
GARANTIE D'UN VÉRITABLE MOMENT D'ÉVASION.

✓ VALÉRIE PUTZEYS

# Le Pays de Bouillon en Ardenne

**O**n la surnomme la « Perle de la Semois ». Ensermée dans un méandre de la rivière, Bouillon est une destination de choix pour les férus d'histoire.

La visite du **château-fort** qui surplombe la cité est incontournable. Transformé au fil des siècles, il reste surtout célèbre pour avoir appartenu à Godefroid de Bouillon qui le vendit au prince-évêque de Liège dans le but de financer sa participation à la première croisade en 1096.

Avec le dédale de ses couloirs et ses impressionnantes salles voûtées, cette remarquable forteresse constitue le plus ancien vestige de la féodalité en Belgique.

Ce voyage dans le temps est à compléter par la visite du **Musée ducal** qui parcourt les 1000 ans d'histoire de la cité et celle de l'**Archéoscope** et de son spectacle audiovisuel faisant

revivre l'épopée de Godefroid et des Croisés.

## NATURE AUTHENTIQUE

L'autre grand atout de Bouillon et des alentours, c'est bien entendu le **cadre naturel exceptionnel**. L'omniprésence de la forêt, les paysages grandioses et les villages pittoresques ont inspiré de nombreux peintres et écrivains. Le **Centre d'interprétation de l'École de Vresse** recèle une précieuse collection de 300 œuvres, principalement des peintures, qui témoignent de cet engouement artistique.

Cette nature préservée est aussi une terre idyllique pour s'adonner à une multitude d'**activités sportives** : randonnée, balades à vélo, kayak...

## ARTISANAT D'AUTREFOIS

C'est vers 1850 que la culture du tabac s'est implantée dans la vallée de la

Semois et, durant un siècle, elle a rythmé la vie de la région.

Composée de deux itinéraires à parcourir en voiture, la **Route du tabac** est jalonnée de panneaux didactiques qui retracent ce passé. Traversant les villages de Vresse et de Bouillon, elle part à la rencontre des derniers témoins de cette époque : anciens séchoirs, atelier de fabrication, Musée du Tabac.

À Alle et à Bertrix, c'est une autre activité d'autrefois qui est mise en valeur, celle des mines de schiste pour la fabrication d'ardoise naturelle. **Ardois'Alle** et le **Domaine de la Morepire** emmènent le visiteur dans les profondeurs du sous-sol ardennais à la découverte du travail des scailtons, les mineurs d'ardoises.





© Maxime Léonard



© Mark Rossignol

## Pont de claies

À la belle saison, ce pont rustique enjambe la Semois et relie Vresse et Laforêt. Construit au moyen de panneaux de branches tressées, il est posé à même le lit de la rivière au mois de juin pour être démonté en septembre. Une **traversée atypique** empruntée chaque année par des milliers de promeneurs.

## Croix Scaille

Avec ses 503 m d'altitude, c'est le point culminant de la région. Ce sommet est surmonté de la **Tour du Millénaire** qui offre une vue à 360°C sur le massif forestier ardennais franco-belge jusqu'à 30 km à la ronde !

© Sophie Dekkers



## Tombeau du géant

Sans doute l'un des plus beaux panoramas de Belgique. La légende raconte qu'un géant trévière prisonnier des Romains a préféré se jeter dans le vide à cet endroit plutôt que d'aller mourir dans les arènes du Colisée.



© WBT David Samyn



# Randos



## Pour les familles : Luna et les gardiens des forêts

Cette application jeux, disponible sur smartphone ou tablette fait appel à la technologie de la réalité augmentée. Elle permet de vivre une expérience originale en famille, en accompagnant Luna sur huit parcours dans le massif forestier de la Semois et de la Houille.

Dans chaque commune participante (Bertrix, Bièvre, Bouillon, Herbeumont, Florenville, Gedinne et Vresse-sur-Semois), un personnage imaginaire dévoile, de manière ludique, les légendes, les traditions et l'histoire locales.

La durée de chaque parcours varie de 1 heure à 1 heure 30 et la distance moyenne d'un parcours est de 2,5 km.



© Maxime Leonard



© WBT Denis Closon



© SPW

## Pour les randonneurs chevronnés : **le GR de la Semois**

On dit de lui que c'est l'un des plus beaux itinéraires de randonnée de Belgique. Le GR 16 débute aux sources de la Semois à Arlon, pour aboutir à la confluence avec la Meuse à Monthermé (France).

Soit plus de 200 km qui nécessitent une bonne condition physique car le dénivelé est au rendez-vous. À partir de Bouillon, les ascensions vers les crêtes se multiplient, emmenant le randonneur

vers les plus beaux panoramas : le Tombeau du géant, le point de vue depuis les échelles de Rochehaut ou celui sur Frahan, le lieu-dit des huit Semois...

L'occasion aussi de partir à la rencontre de la richesse patrimoniale de la vallée. Citons, entre autres, le **viaduc de Conques** et les ruines du **château d'Herbeumont**, le petit **cimetière de Morteihan** (Bertrix), l'**abbaye Notre-Dame de Clairefontaine** (Bouillon) ou encore le **pont Saint-Lambert** à Vresse.



## En mode zéro carbone

Les parcours « Arrêts Verts » offrent l'opportunité de profiter d'un séjour zéro carbone en **combinant randonnée et transports en commun**.

Quatre itinéraires ont été conçus au départ de quatre gares de la ligne 166. Les randonneurs auront ainsi la possibilité de relier :

- Gedinne Station à Graide Station ;
- Graide Station à Carlsbourg ;
- Carlsbourg à Paliseul ;
- Paliseul à Bouillon (avec un retour en TEC pour cet itinéraire).

Brochures des parcours disponibles à la vente (2 €/brochure) à la Maison du Tourisme et dans les offices du Tourisme et syndicats d'initiative des huit communes.

**Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne**

– Quai des Saulx, 12 - 6830 Bouillon  
061 46 52 11

– Rue Albert Raty, 83  
5550 Vresse-sur-Semois | 061 29 28 27

[www.paysdebouillon.be](http://www.paysdebouillon.be)



© WBT David Samyn

## À la découverte des plus beaux villages

Le Pays de Bouillon est rempli de charmants villages pittoresques dont 3 comptent parmi les « Plus beaux Villages de Wallonie » : Our (Paliseul), Laforêt (Vresse-sur-Semois) et Gros-Fays (Bièvre). Trois circuits d'une dizaine de km chacun ont été élaborés pour partir à leur découverte.

Brochure et tracé GPS à télécharger sur [www.plusbeauxvillages.be](http://www.plusbeauxvillages.be)



**PRIX**  
**Un chèque-  
cadeau de 400 €**

**À VALOIR AUPRÈS DU RÉSEAU  
ACCUEIL CHAMPÊTRE EN  
WALLONIE**

© Arnaud Siquet

# Tentez votre chance !

## QUESTION 1

*Quelle est la date de la 1<sup>ère</sup> intervention de l'état dans la politique du logement ?*

- A. 1889
- B. 1830
- C. 1919

## QUESTION 2

*Quels fruits ont fait l'objet d'une opération de récolte cet automne dans le cadre de l'opération Yes We Plant ?*

- A. Les pommes et les poires
- B. Les noix et les glands
- C. Les noisettes et les cynorrhodons

## QUESTION 3

*Combien de participants ont pris part au Grand Nettoyage en 2021 ?*

- A. 20 000
- B. 40 000
- C. 80 000

## QUESTION SUBSIDIAIRE

*Combien de participations enregistrerons-nous jusqu'au 31 janvier 2022 à 23h59 ?*



### Comment participer ?

Répondez aux trois questions suivantes ainsi qu'à la question subsidiaire avant le 31 janvier 2022.

Communiquez vos réponses ainsi que vos coordonnées :

— via internet sur [wallonie.be](http://wallonie.be) - rubrique « concours »

— ou par carte postale **UNIQUEMENT** à « Vivre la Wallonie »

Place Joséphine Charlotte 2, - 5100 Jambes

**Une seule participation par personne durant toute la durée du concours.**

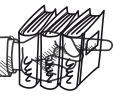


LA GAGNANTE DU CONCOURS « PAIRI DAIZA » DU N°52 EST **STÉPHANIE MATHIEU**.

Les bonnes réponses étaient : **B - A - B**  
**13375** participations

LA GAGNANTE DU CONCOURS « PAYS DE CHARLEROI » DU N°53 EST **CARLA BREWEE**.

Les bonnes réponses étaient : **B - B - B**  
**2929** participations



## SÉLECTION DE PUBLICATIONS

ÉDITÉES PAR LES INSTITUTIONS RÉGIONALES WALLONNES



Une revue quadrimestrielle au service du vélo en Wallonie, qui met en lumière tous les aspects de ce mode de déplacement actif. Elle s'adresse à chaque cycliste en abordant, à travers de courts interviews et articles, différentes thématiques tels que les nouvelles infrastructures cyclables, la réglementation, les services et incitants en faveur des cyclistes quotidiens... Bref, si vous voulez être informé des initiatives wallonnes menées au bénéfice de la mobilité cyclable, la WaCyNews est faite pour vous.

**ALORS N'HÉSITEZ PAS À DÉCOUVRIR  
CE MAGAZINE !  
ABONNEZ-VOUS À LA WACYNEWS**

La revue est gratuite et téléchargeable sur les sites : [mobilite.wallonie.be](http://mobilite.wallonie.be) et [ediwall.wallonie.be](http://ediwall.wallonie.be). Il est possible de vous abonner, en envoyant votre demande à [wallonie.cyclable@spw.wallonie.be](mailto:wallonie.cyclable@spw.wallonie.be).



Il s'agit du deuxième tome (sur une série de 4) consacré aux terrains calcaires du bassin de l'Ourthe et du dixième numéro de la collection. L'ouvrage est conçu comme un outil d'aide à la gestion des régions calcaires. Il vous permet à chacun de comprendre la formation et l'évolution des sites karstiques, leur vulnérabilité, leurs intérêts et leur nécessaire conservation.

**BASSIN DE L'OURTHE CONDRUSIENNE  
SORTIE D'UN NOUVEL ATLAS  
DU KARST WALLON**

Réalisé par la Commission Wallonne d'Étude et de Protection des Sites souterrains (CWE PSS asbl) et le Service Public de Wallonie, SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement, 444 pages. Prix : 20 €. L'ouvrage peut être commandé sur le site : [ediwall.wallonie.be](http://ediwall.wallonie.be), par mail : [ediwall@spw.wallonie.be](mailto:ediwall@spw.wallonie.be) ou par téléphone auprès du numéro vert de la Région wallonne (1718).



Cet ouvrage présente une sélection des plus beaux clichés illustrant cent merveilles du patrimoine architectural, archéologique ou naturel de Wallonie. Cent merveilles qui offrent un panorama varié des plus belles richesses patrimoniales de ce territoire chargé d'histoire. Cet ouvrage, paru une première fois en 2007, a été réédité.

**UN BEL OUVRAGE DE DÉCOUVERTE  
POUR LES FÊTES DE WALLONIE  
CENT MERVEILLES DE WALLONIE**

Réédité par l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP), l'ouvrage se compose de photographies de Guy Focant, 224 pages. Prix : 35 €. L'ouvrage est en vente en librairie ou auprès de l'AWaP (au 081 23 07 03 ou par courriel à [publication@awap.be](mailto:publication@awap.be)).

Rendez-vous sur le site des publications du SPW pour en découvrir d'autres !

[ediwall.wallonie.be](http://ediwall.wallonie.be)



# Une sélection de manifestations

soutenues ou organisées par les institutions wallonnes



## Avertissement

À l'heure où nous finalisons ce numéro, beaucoup d'incertitudes planent encore sur le maintien ou non des événements traditionnellement prévus dans notre Région durant l'hiver. Nous vous invitons à consulter régulièrement les agendas des sites [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be) et [visitwallonia.be](http://visitwallonia.be). N'oubliez pas également de vous renseigner auprès des organisateurs pour connaître les mesures sanitaires en vigueur.

## Foires et salons

### Batimoi

**DU 21 AU 24 JANVIER 2022**

Wex de Marche-en-Famenne  
Retrouvez les conseils en matière d'énergie et de logement sur le stand du SPW.  
[www.batimoi.be](http://www.batimoi.be) - 084 34 08 00

### Salon Études et Professions

Informations et orientation sur l'enseignement secondaire, supérieur, la formation et l'emploi.

**18 ET 19 FÉVRIER 2022** à Namur Expo  
**18 ET 19 MARS 2022** à Mons Expo

Virtuel : **25 ET 26 MARS 2022**  
[www.siep.be](http://www.siep.be)

### Foire du Livre de Bruxelles

**DU 10 AU 13 MARS 2022**

Tours & Taxis. Rendez-vous sur le stand du Service public de Wallonie pour découvrir les publications de l'administration wallonne.

[www.flb.be](http://www.flb.be) - 02 290 44 31



### HORECATEL

**DU 13 AU 16 MARS 2022**

Au Wex à Marche-en-Famenne  
Le rendez-vous incontournable de l'Horeca, des collectivités et des métiers de bouche.

[www.horecatel.be](http://www.horecatel.be)

## Festivals / Spectacles

### Gospel for Life

**18 DÉCEMBRE 2021**

À l'abbaye de Maredsous  
15<sup>e</sup> édition anniversaire de Gospel for Life. Entrez dans l'univers de Gospel for Life avec, chaque soir, un spectacle rythmé par les plus grands airs Gospel chantés par plus de 100 choristes en scène.  
[gospelforlife.070.be](http://gospelforlife.070.be)

### Le combat des anges Spectacle de Noël créé par Luc Petit et les Nocturnales

**ÉGLISE SAINT-MARTIN D'ARLON  
LES 30 DÉCEMBRE 2021 ET 2 ET 3  
JANVIER 2022**

Cathédrale Saint-Paul de Liège : du 5 au 9 janvier 2022.

[www.nocturnales.be](http://www.nocturnales.be)

### Festival RamDAM

**DU 15 AU 25 JANVIER 2022**

Le festival du film qui dérange à l'Imagix de Tournai.

[www.festivalramdam.be](http://www.festivalramdam.be)



### Factory

**DU 5 AU 26 FÉVRIER 2022**

Festival international des arts de la scène à Liège destiné à encourager l'émergence de nouveaux artistes.

[www.festivaldeliege.be](http://www.festivaldeliege.be)

## Folklore

### Carnaval dans les cantons de l'Est à Eupen et à La Calamine

**24 FÉVRIER 2022** : jeudi des femmes partout en Communauté germanophone

**28 FÉVRIER 2022** :

« Rosenmontagszug », le fameux « Lundi des roses » à Eupen, Butgenbach, La Calamine et Bullange.

[www.cantonsdelest.be](http://www.cantonsdelest.be)

### Carnaval de Malmedy

**27 FÉVRIER 2022**

[www.malmedy.be](http://www.malmedy.be)

### Carnaval des Gilles de Binche

**DU 27 FÉVRIER AU 1<sup>ER</sup> MARS 2022**

[www.carnavaldebinche.be](http://www.carnavaldebinche.be)



### Carnaval des Blancs- Moussis de Stavelot

**27 MARS 2022**

Nés en 1502, ils seront de sortie malgré leur « grand âge ».

[www.blanc-moussi.com](http://www.blanc-moussi.com)

### Grand feu de Bouge

**6 MARS 2022**

Vous y verrez les sept grands feux des entités environnantes : Namur, Loyers, Erpent Val, Erpent Bois-Wiame, Erpent Bleuets, Wépion. Vous y serez alors protégés pendant une année.

[www.grandfeudebouge.be](http://www.grandfeudebouge.be)

## Environnement / Nature

### Devine qui vient manger au Jardin ?

**FÉVRIER 2022**

Outre le plaisir de l'observation et de la découverte qu'il vous procure, ce grand recensement des oiseaux au jardin aide à déterminer les priorités en termes de protection.

[oiseaux.natagora.be](http://oiseaux.natagora.be)





# TRAVERSONS L'HIVER ENSEMBLE



**LIMITATION  
DES CONTACTS**



**GARDEZ  
VOS DISTANCES**



**PORT  
DU MASQUE**



**BONNE  
VENTILATION**



**COVID SAFE  
TICKET+**



**TÉLÉTRAVAIL**



**VACCINATION  
& 3E DOSE**